

PARTIE RELIGIEUSE.

ROME.

ALLOCATION DE SA SAINTÉTÉ NOTRE SEIGNEUR LE PAPE GRÉGOIRE XVI AU SACRÉ COLLÈGE, DANS LE CONSISTOIRE SECRET DU 22 JUILLET 1842;

suivie
D'une Exposition, corroborée de Documents, sur les soins incessants de Sa Sainteté pour porter remède

AUX MAUX GRAVES DONT LA RELIGION CATHOLIQUE EST AFFLIÉE DANS LES ÉTATS IMPÉRIAUX ET ROYAUX DE LA RUSSIE ET DE LA POLOGNE.
(Rome, imprimerie de la Secrétairerie d'Etat.)

Suite. (1)

EXPOSITION.

Ire partie.

La situation déplorable où se trouve, depuis fort longtemps, l'Église catholique dans l'immense étendue des possessions russes, est assurément la plus grave des causes nombreuses de poignante amertume et d'indicible sollicitude qui tiennent, dans l'angoisse, l'âme de Saint-Père, depuis les premiers jours de son laborieux Pontificat. Bien qu'un ordre suprême toujours, et dans ces dernières années peut-être encore plus étroitement exécuté, interdise, sous les peines les plus sévères, sous les peines capitales, aux évêques et aux catholiques sujets de la Russie, toute libre communication avec le Saint-Siège pour les affaires spirituelles (2); et, bien qu'en dépit de demandes réitérées, et en présence de la Légation Russe établie à Rome, le Saint-Siège n'ait pas même, auprès de la Cour Impériale et Royale, un Représentant par lequel il puisse être informé du véritable état des choses de la religion dans ces contrées lointaines; cependant, malgré les difficultés et les périls, les plaintes déchirantes d'une multitude de fidèles unis d'esprit et de cœur au centre de l'Unité catholique, sont, l'une après l'autre, arrivées au Vatican, et d'ailleurs il y a eu un tel ensemble de faits universellement connus, qu'on n'a pu les dérober entièrement aux yeux du Chef de l'Église.

Sa Sainteté savait donc quel mal fait à la religion catholique et combien a contribué à sa lamentable décadence, la dépendance presque totale imposée par le gouvernement russe aux évêques dans l'exercice de leur autorité et du ministère pastoral; de telle sorte que des personnes séculières et appartenant à une communion dissidente de la communion catholique sont chargées de régler les choses ecclésiastiques et les intérêts des catholiques (3). Sa Sainteté savait qu'on avait de même confié à de pareils hommes, ou du moins à des hommes dépourvus de toute instruction dans les sciences sacrées, sinon imbus des principes les plus erronés, la surveillance de l'enseignement et de l'éducation du clergé séculier et régulier, dans les universités et dans les autres établissements publics, en excluant formellement de ces fonctions les évêques et les supérieurs des ordres religieux (4). Sa Sainteté savait à quel état de pauvreté l'enlèvement de tant de biens ecclésiastiques, propriété de l'Église, la suppression de tant de bénéfices, de monastères et d'autres pieuses institutions avaient réduit le clergé; et que par suite de ces spoliations il se trouvait dépourvu des moyens nécessaires à un honnête entretien du culte et des ministres sacrés dans un nombre proportion-

né aux besoins des âmes (5). Sa Sainteté savait les dispositions prises au grand préjudice des ordres réguliers, dont on a bouleversé de fond en comble les saintes disciplines établies par les canons et par les constitutions apostoliques, pour soustraire les diverses familles religieuses à l'autorité et à la dépendance de leurs supérieurs-généraux, en les assujettissant aux ordinaires diocésains et en leur imposant des règlements nouveaux en tout ce qui concerne la profession, les vœux monastiques, le noviciat, les études et choses semblables. Sa Sainteté savait les suites funestes, soit de la trop grande étendue des diocèses tant dans l'Empire que dans le royaume proprement dit de Pologne (6), soit de la vacance indéfiniment prolongée des églises épiscopales et du système doublement anti-canonique en vertu duquel on en confia l'administration à d'autres évêques, déjà impuissants à remplir auprès d'un troupeau trop

nombreux leurs devoirs spirituels (7) pour donner ensuite à ces églises veuves des pasteurs ou fort avancés en âge ou dépourvus de toute force physique et morale, ou qui ne furent jamais formés pour le sanctuaire et pour le ministère de l'Église, ou que d'autres raisons rendent impropres à la grande charge de la dignité et de juridiction épiscopale: Et, enfin, passant sous silence beaucoup d'autres griefs, le Saint-Père savait qu'après avoir enlevé au clergé catholique séculier et régulier, de l'un et de l'autre rit, un grand nombre de leurs églises et de leurs monastères, on avait livré ces monastères et ces églises au clergé de la religion dominante en Russie; il savait que, bouleversant de nouveau toute la hiérarchie des grecs-russes-unis, l'Ukase du 22 avril 1828 (8) supprimait l'évêché de ce rit érigé de toute antiquité à Luck, capitale de la Volhynie (9); il savait que, suivant le plan perfidement tracé, vers la fin du siècle dernier, tous les ressorts étaient mis en jeu, tous les moyens étaient employés pour séparer les grecs-unis de l'unité catholique et pour les incorporer à la communion gréco-urssie.

Cette série de faits, s'appuyant les uns les autres, et tendant tous à détruire le bien-être spirituel d'environ douze millions de catholiques épars dans l'Empire réuni de Russie et de Pologne, ne pouvait qu'affliger profondément le cœur paternel de Sa Sainteté; car Dieu, qui lui a confié le soin de ces douze millions d'âmes, lui en demandera un compte sévère; et sa douleur ne diminuait pas lorsque, comparant les actes aux promesses, le Saint-Père relisait non seulement les antiques et solennels engagements pris, dès l'année 1773, par le gouvernement impérial de conserver le *status quo* de la religion catholique dans les provinces cédées à la Russie (10); mais encore les protestations toutes récentes

bon de remarquer qu'avant 1773, le rit latin, dans le royaume de Pologne, comptait quatre-vingt sièges épiscopaux, y compris les suffragants, et que le rit grec-uni en avait dix. En tenant compte de cette partie de la Pologne qui, depuis 1772, est passée sous la domination d'autres puissances, chacun voit quelle est la différence entre l'ancien état et l'état présent des diocèses catholiques, dans la plus grande partie de la Pologne cédée à la Russie.

(7) A l'époque à laquelle il est fait allusion, c'est-à-dire lorsque le Saint-Père Grégoire XVI prit le gouvernement universel de l'Église, dans les six diocèses qui comprenaient alors toute l'immense étendue des provinces polonaises-russes, les sièges suivants étaient vacants, savoir: l'Archevêché de Mohilow et ses deux suffragants, l'évêché de Vilna et trois de ses suffragants, c'est-à-dire le suffragant de Vilna même, celui de Troki, celui de la Courlande, et de plus l'évêché de Luceoria et Zytoritz, ainsi que son suffragant à Luceoria. Le veuvage de quelques-unes de ces églises durait déjà depuis fort longtemps; le siège illustre de Vilna, par exemple, était vacant depuis quinze années. Quant au royaume de Pologne, réduit à huit diocèses, il ne comptait pas un seul évêché sur la rive gauche de la Vistule; l'archevêché de Varsovie, les évêchés de Kalinsk et de Sandomir étaient vacants, ainsi que tous leurs suffragants. Sur la rive droite, l'église d'Augustoff était également vacante. Ce déclin veuvage, qui a plus ou moins duré par la suite, et qui pour plusieurs des églises que nous venons de nommer, et pour d'autres devenues vacantes plus tard, dure encore, est d'autant plus préjudiciable au gouvernement spirituel de la population catholique en Russie et en Pologne, qu'on y a pris systématiquement le parti de confier l'administration des églises vacantes à l'un des évêques survivants. Le diocèse de Vilna, par exemple, privé de pasteur depuis tant d'années, était en dernier lieu administré par le défunt archevêque de Mohilow, Mgr Stanislas Sienkiewicz. A sa mort, on transféra à cet archevêché Mgr Cieciszowski déjà évêque des églises-russes de Luceoria et Zytoritz, qui demeura sous son administration, ainsi que Vilna; et ainsi furent remis entre les mains d'un seul homme trois diocèses immenses, pour chacun desquels les travaux d'un seul évêque seraient insuffisants. Et cet abus ne s'arrêta pas aux sièges épiscopaux, il s'étend même aux cures. Dans le royaume de Pologne surtout, le gouvernement s'attribuait le droit de patronage sur une grande partie des paroisses, il a pris depuis quelque temps l'habitude de ne pas pourvoir aux nominations des cures, et d'abandonner ces paroisses aux soins d'un administrateur dont la position est toute dépendante et précaire. L'Archevêque de ce royaume attestait, ces dernières années, la vacance d'un nombre inouï de paroisses. Et déjà bien auparavant, dans les provinces polonaises-russes, on ne souffrait point qu'il fut pourvu aux cures vacantes des grecs-unis, de sorte que le Saint-Siège fut obligé bien souvent de réclamer, mais toujours en vain.

(8) Document n. II.—Ce document est le texte de l'Ukase de S. M. l'empereur de Russie, par lequel, sous prétexte de décréter l'établissement d'un collège ecclésiastique pour la direction des affaires des grecs-unis, on bouleversa toute leur hiérarchie et on supprima l'ancien évêché de leur rit à Luck.

(9) La hiérarchie des grecs-unis dans les provinces polonaises-russes, après avoir été entièrement bouleversée, pour ne pas dire détruite, pendant la dernière partie du siècle passé, fut remise en ordre par la bulle de Pie VI de sainte mémoire, en date du 15 novembre 1798, de la Chartreuse de Florence, commençant par ces mots: *Maximis undique pressi* et qui fut le résultat des négociations suivies avec la cour de Russie, sous l'empereur Paul Ier, par le prélat envoyé du Saint-Siège, depuis cardinal Létt. D'après cette bulle, la hiérarchie grecque-uni était formée ainsi qu'il suit:

De l'archevêque de Polotsk, capitale du palatinat de ce nom, dont la juridiction s'étendait à Smolensk, Miciaslav, et jusqu'aux provinces de Mohilow et Witepsk.

De l'évêque de Luck ou Luceoria, capitale de Volhynie, où réside en outre un évêque latin du même titre; la juridiction de l'évêque de Luck s'étendait sur tous les catholiques du rit grec en Russie, sauf ceux des diocèses de Polotsk et de Brest; c'est pourquoi il prenait le titre d'archevêque.

De l'évêque de Brest, dont la juridiction s'étendait sur tous les catholiques du rit grec des gouvernements de Lithuanie et de Minsk. Chacun de ces trois évêques avait l'aide d'un suffragant.

Aujourd'hui, l'Ukase impérial du 22 avril 1825, ayant partagé la juridiction des églises grecques unies entre les chefs des deux éparchies, dont les églises ont été érigées en métropoles, l'une pour la Russie Blanche à Polotsk, l'autre pour la Lithuanie au couvent de Jerowitz, fixé comme résidence de l'évêque grec-uni de Brest, l'évêché du même rit, qui était à Luck, se trouve supprimé de fait, et en même temps tombe en ruines tout ce que la bulle de Pie VI avait réglé, quant à la hiérarchie des grecs-unis dans ces provinces.

(10) Document n. III.—Ce document est l'extrait suivant du Traité entre la cour de Russie et le Roi et la République de Pologne, conclu à Varsovie, le 18 septembre 1773:

et fort explicites par lesquelles ce gouvernement a promis, à diverses reprises, d'accorder sa protection, sa bienveillance et ses faveurs au culte catholique et à ceux qui le professent. Le Saint-Père put donc croire que ce qui se passait dans les possessions russes au détriment de Notre Religion était le fruit des manœuvres de ses ennemis; lesquels, par les insinuations de leur malice, excitant la colère et les défiances du gouvernement contre les sujets catholiques de l'un et de l'autre rit, l'auraient ainsi poussé à ces résolutions extrêmes d'une déplorable vengeance, en dépit de traités solennellement conclus, de promesses maintes fois renouvelées, et de ces intentions paternelles, de cette bonté miséricordieuse, apaisante et d'un puissant souverain. Et l'on comprend que les premiers et les plus vives sollicitudes du Saint-Père, dès qu'il eut pris le gouvernement universel de l'Église, furent pour cette partie de son troupeau, et le portèrent à entreprendre de réparer, autant que cela était possible, ces lamentables désastres de la religion catholique en Russie et en Pologne, d'éloigner les causes funestes qui semblaient les avoir amenés, et de réclamer, dans ce but, la protection et la faveur impériales.

et telles Églises et biens ecclésiastiques, qu'ils possédaient au moment de leur passage sous la domination de S. M. I. au mois de septembre 1772; et sa dite Majesté et ses successeurs ne se servent point des droits de souverain, au préjudice du *status quo* de la Religion catholique romaine dans les pays sus-mentionnés. (MARTENS, Recueil des principaux Traités, t. II, p. 149)

Nouvelles Ecclésiastiques et Religieuses.

ASSOCIATION DE LA PROPAGATION DE LA FOI.

On lit dans l'Univers du 13 août: « L'association de la Propagation de la Foi a porté son attention sur l'état embarrassé du diocèse de Québec (Etats-Unis); elle vient d'allouer, par le conseil central de Paris, plus de 53,000 fr. à l'évêque administrateur de cette église.

Elle a aussi alloué, par le même conseil, à Mgr Whelan, récemment appelé au vicariat apostolique de Bombay, la somme de 16,250 francs, pour l'aider à subvenir aux immenses besoins de sa mission. En annonçant cette nouvelle, l'Evening-Post, journal de Dublin, fait les réflexions suivantes:

« Quel glorieux titre pour les catholiques de France que d'avoir fondé une association qui unit, d'une manière si intime, les catholiques du monde entier! De la baie d'Hudson à l'Australie, et de la Jamaïque à la Chine, toutes les missions catholiques ont les yeux tournés vers la France, et reçoivent des secours de cette puissante institution. Sans sa généreuse assistance, nos propres colonies seraient privées des consolations religieuses. C'est avec reconnaissance que nous avons vu l'œuvre de la Propagation de la Foi allouer, l'année dernière, une somme considérable aux missions de l'Ecosse; l'Angleterre a aussi pris part à ses bienfaits. Mgr Walsh, nous le disons avec plaisir, a aussi reçu une somme considérable pour la mission de la Nouvelle-Ecosse. »

Ce dernier pays formait naguère un vicariat apostolique, confié au zèle du docteur Fraser, évêque de Tanen. La cour de Rome a jugé convenable d'y ériger un siège épiscopal, qui est fixé à Halifax, et il a donné à Mgr Fraser, premier évêque de cette ville, un coadjuteur dans la personne de Mgr Walsh, évêque de Maximianopolis. Le digne prélat, qui se trouvait à Paris, a récemment assisté à une séance extraordinaire du conseil central de l'œuvre de la Propagation de la Foi, et il a payé un tribut d'édition et de reconnaissance, en échange de l'appui que prête aux missions lointaines cette grande institution catholique.

Grâce au concours incessant de cette œuvre, les efforts du clergé catholique ne demeurent pas stériles à Sidney, dont la population se compose, pour la plus grande partie, de criminels qui ont subi leur peine, et s'accroît tous les jours par l'arrivée de nouveaux déportés. Là où, il y a quelques années seulement, les deux ou trois prêtres associés à Mgr l'archevêque Polding n'obtenaient encore que 206 communions pascales, ainsi que l'a exposé ce prélat au conseil central de l'œuvre dont nous venons de parler, ces communions s'élèvent au nombre de 23,000 sur une population catholique totale de 50,000 âmes environ. Mais ce qui est vraiment curieux et consolant tout à la fois, c'est de voir les troupes de déportés qu'amènent les navires d'Angleterre, soumis aussitôt, sous la direction de l'évêque catholique, à une série d'exercices spirituels, pendant lesquels leur tenue édifiante excite l'étonnement et la jalousie des impuissants ministres du protestantisme. Aussi la faveur du gouvernement anglais est-elle acquise du clergé catholique; car il ne trouve que dans le sein de ce clergé des auxiliaires capables de seconder ses tentatives de régénération et ses heureux essais de système pénitentiaire. »

ARCHICONGRÈS DE NOTRE DAME-DES-VICTOIRES.

Les liens spirituels qui unissent les hommes dans une œuvre de charité ou de prières sont loin de ressembler à ceux qui les attachent naturellement dans l'ordre matériel de la famille. Ici l'affection instinctive et violente, captive et quelquefois enchaînée; là elle identifie les cœurs dans un but élevé, elle les fait monter ensemble, et les unit par un lien à l'objet sublime qui les attire; elle forme ainsi un ordre de société plus noble, plus beau, désintéressé des passions comme des motifs grossiers, entièrement conforme au pur instinct de la nature raisonnable, et, cependant, non moins chers, non moins forts, que disons-nous, mille fois plus chers et plus forts que tous les autres liens, pour les âmes vraiment dignes d'une telle association.

Si nous bannissons le mot de *tendresse* qui n'exprime pas précisément un tel ordre de sentiment entre les hommes, disons cependant qu'une profonde affection, réfléchie et volontaire, unit ceux que la pensée chrétienne assemble dans les mêmes in-

(1) Voir le numéro du 6 septembre, première page.

(2) Notes de l'Univers. A la suite des 90 documents qui appuient cette Exposition, se trouvent dix notes que nous traduisons à mesure qu'elles sont indiquées dans le texte. Quant aux documents sur lesquels nous reviendrons, nous nous contenterons, pour le moment, d'en donner les titres, et d'indiquer sommairement ce qu'ils contiennent.

(3) Document No. 1.—Ce document est une lettre en forme d'ukase adressée par le comte Worontzow, au nom de S. M. I. russe, à l'archevêque de Mohilow, le 16 décembre 1812, sur la défense de recourir au Saint-Siège et à ses représentants. Nous remarquons dans cette lettre le passage suivant: « Aux termes des différentes ordonnances... aucun évêque, prêtre et sujet catholique quel qu'il soit, ne pouvait sans encourir les peines capitales les plus sévères, se permettre d'entretenir des relations d'aucune espèce, et sous aucun prétexte que ce soit, avec la cour de Rome, etc. »

(4) Les évêques des anciennes provinces polonaises-russes sont presque entièrement sous la dépendance du ministère des cultes, qui appartient à la communion dominante. Il ne leur est pas permis d'admettre des jeunes gens dans les séminaires, de les élever aux ordres, de leur conférer des bénéfices, de punir suivant les saints Canons les clercs tombés en faute, d'exercer aucun acte de juridiction ecclésiastique sans l'autorisation de ce ministre. La condition des évêques dans le royaume de Pologne est moins dure, mais non pas substantiellement différente. Il n'est pas nécessaire d'exposer ici quelles en sont les suites pour la ruine de l'institution religieuse et morale du clergé et par conséquent de tout le peuple.

(5) Le Souverain Pontife Grégoire XIII, de sainte mémoire, avait magnifiquement fondé à Vilna une célèbre université et un collège ou séminaire pour les jeunes gens russes et moscovites. Le séminaire fut détruit et n'a pas été rétabli; on a rétabli l'université en 1803, mais en la transformant complètement. Tout droit y a été enlevé aux évêques; et la surveillance sur les doctrines et les personnes des professeurs, le choix de ces mêmes professeurs, même dans l'ordre des sciences sacrées, et celui des livres qui doivent servir de texte dans les différents cours consacrés aux disciplines ecclésiastiques sont exclusivement attribués à l'université même. Un ukase, du 18 février de la même année 1803, ordonna l'érection, près l'université, d'un séminaire général pour l'éducation du jeune clergé des deux rites, latin et grec-uni. A ce séminaire, dont la surveillance fut confiée à une commission établie par l'autorité laïque et même par des évêques catholiques, devait se rendre un nombre déterminé de clercs des divers diocèses de l'Empire, auxquels, d'après le même ukase, étaient réservés, après leurs études et l'obtention des grades, les évêchés, les dignités, les honneurs et privilèges les plus distingués. Le clergé régulier que ceux-là seulement pourraient obtenir les grades divers dans leurs ordres respectifs ou avoir les charges de prédicateur, de curé, etc., qui avaient fait le cours de leurs études dans la dite université ou qui du moins pourraient présenter un certificat de capacité délivré après examen par ses professeurs. En con-

(6) Outre le royaume de Pologne, tel qu'il fut établi en 1815, huit autres provinces que leur étendue, la douceur du climat, la fertilité du terroir rendent les plus belles de l'Empire russe, forment la totalité de sa population catholique. Quatorze diocèses du rit latin, et, depuis l'écroulement de deux évêques russes dans les provinces polonaises-russes, un seul diocèse de cette population épars, sur un territoire qui s'étend dans sa longueur, des frontières de la Silésie prussienne au delà Borysthène, vers les anciennes frontières de la Moscovie (14 degrés de plus) et dans sa plus grande largeur, de la mer Baltique aux frontières de l'Autriche (6 degrés de plus). D'où il suit évidemment que l'étendue de ces diocèses est vraiment démesurée. Cette circonstance est en même temps la cause principale de l'extrême pénurie des ressources, nécessaire cependant pour subvenir aux besoins spirituels des colonies de catholiques étrangers, établies dans l'Empire russe, font partie de quelques uns de ces diocèses. C'est ainsi que la population catholique de la province de Bessarabie, près Odessa, dépend de l'évêché de Kamianek. De même un grand nombre de catholiques établis dans les provinces septentrionales de la Russie au delà de la Moscovie sont sous la juridiction de l'archevêque de Mohilow. Pour que l'on comprenne mieux quelle est l'immense étendue de ces diocèses, il est

(7) En quelques endroits de ce pays-là, la pénurie des ministres sacrés est telle que, particulièrement à cause de la distance relative des lieux, les chefs de famille doivent assister aux mariages et administrer le baptême. Cette fâcheuse pénurie d'ecclésiastiques, outre le manque de moyens convenables de subsistance, dérive des difficultés très graves apportées à l'éducation du jeune clergé, dans les séminaires épiscopaux. Celui qui veut y être admis doit: 1°. être noble; 2°. avoir étudié dans l'université ou dans les lycées; 3°. avoir atteint l'âge de vingt ans; 4°. avoir fourni un remplaçant à la milice; 5°. être autorisé par une permission écrite du ministre des cultes. Le nombre des jeunes gens, qui peuvent être reçus dans ces séminaires, est d'ailleurs tellement restreint par les lois qu'il reste immensément au-dessous des besoins urgents de l'Église. Le nombre des élèves du séminaire de Vilna, par exemple, a été fixé à 75. Par la restriction apportée ici, on peut juger de ce qui a été fait pour les autres diocèses, surtout si l'on considère que celui de Vilna est une des plus vastes possessions polonaises-russes, puisqu'il compte près d'un million de fidèles avec 272 paroisses, sans compter les églises succursales. En 1835, le séminaire de Kamianek, d'après les nouvelles qui en furent reçues à cette époque, avait à peine les moyens suffisants pour entretenir seize élèves. Et dans le royaume de Pologne, ainsi que le comte de Mistowski, ministre de l'intérieur et de la police, le rapporta officiellement au Sénat de Varsovie, le 30 mai 1830, en présence de S. M. l'empereur de Russie, quinze séminaires ensemble ne renfermaient que 370 élèves. On omet de dire que plusieurs de ces établissements, après les dernières vicissitudes du royaume, ont été fermés, et que les biens de leur dépendance ont été adjugés au fisc.

(8) Outre le royaume de Pologne, tel qu'il fut établi en 1815, huit autres provinces que leur étendue, la douceur du climat, la fertilité du terroir rendent les plus belles de l'Empire russe, forment la totalité de sa population catholique. Quatorze diocèses du rit latin, et, depuis l'écroulement de deux évêques russes dans les provinces polonaises-russes, un seul diocèse de cette population épars, sur un territoire qui s'étend dans sa longueur, des frontières de la Silésie prussienne au delà Borysthène, vers les anciennes frontières de la Moscovie (14 degrés de plus) et dans sa plus grande largeur, de la mer Baltique aux frontières de l'Autriche (6 degrés de plus). D'où il suit évidemment que l'étendue de ces diocèses est vraiment démesurée. Cette circonstance est en même temps la cause principale de l'extrême pénurie des ressources, nécessaire cependant pour subvenir aux besoins spirituels des colonies de catholiques étrangers, établies dans l'Empire russe, font partie de quelques uns de ces diocèses. C'est ainsi que la population catholique de la province de Bessarabie, près Odessa, dépend de l'évêché de Kamianek. De même un grand nombre de catholiques établis dans les provinces septentrionales de la Russie au delà de la Moscovie sont sous la juridiction de l'archevêque de Mohilow. Pour que l'on comprenne mieux quelle est l'immense étendue de ces diocèses, il est

intention; exprimons ainsi l'amitié qui rassemble le père et le fils, et les frères dans cette famille qui se consacrent à une œuvre de foi et de charité; famille qui a ses fêtes du même ordre que son affection; qui a ses joies, ses tristesses, ses solennités, ses séparations, ses embrassements au retour, et pardessus tout une perpétuité qui ne permet jamais de dire que les nœuds une fois formés dans son sein sont brisés; là, en effet tout est permanent, tout est immortel, et c'est ce qui fait que toute cette famille seule, par sa sécurité, est propre à posséder les affections et les espérances définitives de l'homme.

Pensées douces et fortifiantes, qui se présentent à nous, au souvenir de l'assemblée à laquelle nous avons assisté hier au soir. M. le curé de Notre-Dame-des-Victoires, de retour de Rome, revoyait, en présence d'un vénérable prêtre, Mgr l'archevêque élu d'Albany, l'association en l'honneur du Saint-Cœur de Marie réunie en foule autour de l'autel et de la chaire. Il avait à raconter son pèlerinage au tombeau et au trône de saint Pierre. Il l'a fait avec cette simplicité qui sied au père au milieu de ses enfants, à l'ami intime et familier au milieu de ceux qui partagent toutes ses affections, ses desirs, ses volontés.

Arrivés à Rome depuis quelques jours, M. l'abbé Desgenettes et son compagnon de voyage, M. l'abbé Ratisbonne, furent accueillis par le Prince et Père de tous les Fidèles. Dans cette entrevue, les sentiments d'un fils s'épanchèrent avec joie et liberté dans un cœur toujours ouvert à l'amour de l'église entière. Combien de motifs rendaient cher au souverain Pontife celui qui déposait ainsi son hommage entre ses mains! Avant de quitter Rome, les deux pieux voyageurs ont revu Sa Sainteté. L'archiconfrérie du très saint cœur de Marie a reçu les plus vives bénédictions de celui que Dieu a investi de la garde et de la dispensation de ses miséricordes. Le saint-Père, en bénissant les intentions et les prières de l'association, recommandant par un dernier mot à M. l'abbé Desgenettes de nous faire connaître cette bénédiction.

Une maladie subite et de quelque gravité a obligé le voyageur à s'éloigner de Rome; il a été ainsi privé de visiter plusieurs des merveilles qui sollicitaient sa dévotion. Mais il a contemplant, et il aime à dire la piété du peuple de la ville apostolique; il a entendu les cantiques et les hommages populaires chantés le soir, dans les rues, en l'honneur de Marie; il a contemplant la magnificence de Saint-Pierre pendant la fête de l'apôtre; il est descendu dans la prison Mamertine, où un prêtre français, Mgr l'évêque de Nancy, va faire placer un autel et un bas-relief représentant le baptême des cinquante-quatre chrétiens, qui furent dans ces lieux mêmes l'œuvre d'un aut des mains de Saint-Pierre qu'ils précéderent dans le martyre.

Lorsque la justice s'apprête à frapper de mort un condamné, dans la ville de Rome, le Souverain-Pontife jeune jusqu'au milieu du jour, offrant la plus ardente prière, avec son jeûne, pour la réconciliation avec Dieu du malfaiteur qui va payer sa dette, envers la société. Si le patient refuse de se confesser, le Pontife prolonge son jeûne et sa prière: on diffère l'exécution jusqu'au soir; toute la ville est convoquée par le son des cloches à joindre ses supplications aux siennes. Un de ces événements solennels a marqué le séjour de M. l'abbé Desgenettes à Rome: un criminel mourait endurci dans sa haine; un prêtre français, introduit dans la prison, commença à le fléchir, en lui faisant accepter une médaille de la sainte Vierge; enfin un ami du patient acheva de vaincre sa terrible obstination à deux heures après midi, le condamné s'était réconcilié par le ministère d'un prêtre, et le Souverain-Pontife sentait son angoisse paternelle soulagée. Ces récits pouvaient-ils manquer d'émouvoir la pieuse assemblée qui remplissait l'église de Notre-Dame-des-Victoires?

En terminant, l'abbé Desgenettes a donné lecture d'un décret par lequel S. E. le cardinal Patrizi, vicaire de S. S., proclame l'authenticité du miracle qui a ramené du judaïsme à la foi catholique un jeune homme dont le non est devenu cher et illustre dans toute l'église, par la miséricorde de Dieu.

INDE ANGLAISE.

Nous avons eu sous les yeux une lettre pastorale de Mgr. Fennelly, évêque catholique de Madras, adressée à son troupeau, et datée du jour de la fête de saint Patrice, 17 mars, dans laquelle, après avoir exposé les maux causés dans l'Inde par le schisme scandaleux des prêtres portugais établis dans le pays, dont plusieurs ont jusqu'ici obstinément refusé de se soumettre aux dispositions du Saint-Siège, il parle d'un autre genre d'opposition procédant des personnes en pouvoir, qui montrera comment est pratiquée dans plusieurs pays de l'Inde la tolérance religieuse dont le gouvernement fait profession. Voici les plaintes du prélat à ce sujet: "Tertullien observe, dit-il, chap. 2 de son mémorable livre des Prescriptions, en parlant des hérétiques, qu'il n'y a pas de schisme parmi eux, parce que leurs évêques n'ont aucun pouvoir. Le schisme, chez eux, est unie." Cette remarque ne se vérifie que trop bien dans les sectes sans nombre qui, avec un zèle digne d'une meilleure cause, sont étroitement unies comme un seul homme pour l'extermination de la foi pure, jadis transmise aux saints.

"Si le gouvernement du pays fait profession des sentiments d'une justice impartiale envers les catholiques, ses intentions libérales sont malheureusement méconnues par le bigotisme d'un grand nombre de fonctionnaires subalternes, auxquels la distance du centre du gouvernement a permis, dans bien des cas, d'abuser impunément d'une autorité qui leur avait été accordée pour des fins bien différentes, en la faisant servir à l'oppression des catholiques. Il n'est pas nécessaire de nous transporter à Madras où ailleurs au loin pour trouver des exemples d'un pareil abus d'autorité; nous en avons dans les limites même de notre vicariat.

Nous ne prétendons pas cependant blâmer le gouvernement de l'honorable compagnie des Indes, ni le blâmer de la mauvaise conduite de ses agents subalternes, qui ne manquent jamais de prétextes pour éluder, lorsqu'ils le veulent, les meilleures intentions de leurs supérieurs. Il nous sera cependant permis d'exprimer nos regrets que le gouvernement du pays, après une si longue expérience, n'ait pas encore trouvé de meilleurs moyens et des voies plus expéditives, pour assurer la liberté, que ceux du recours aux tribunaux ordinaires de justice: voie

dispendieuse, fatigante, et dont le résultat est si douteux.....

"Mes frères bien-aimés, ajoute le prélat, dans les voies mystérieuses de la divine Providence, la foi de l'église, une, sainte, catholique et apostolique, s'est conservée parmi nous; nous vous exhortons à apprécier à sa juste valeur un si grand bienfait. Lorsque nous considérons que tous les catholiques renégats obtiennent dans plusieurs circonstances, par le fait même de leur apostasie, un titre à l'avancement dans le service civil et militaire, et que la promotion à un grade supérieur a souvent été offerte, dans les troupes de la reine, à de jeunes soldats catholiques, à la condition inique de renoncer à leur religion pour se joindre à l'Eglise protestante; lorsque nous considérons combien l'état de société dans l'Inde est défavorable à la discipline rigide de l'Eglise catholique, la persévérance du peuple dans la foi au milieu de sources de découragement, nous rappelent de la manière la plus frappante cette promesse de Jésus-Christ, que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre son Eglise; et avec des preuves si manifestes de la protection divine, nous pouvons bien nous écrier avec le psalmiste: "Si des armées entières s'élevaient contre nous, nos cœurs ne craindront rien." — Si consistant adversum ime castra, non timebit cor meum.

MALTE.

Nous trouvons dans l'Ami de la Religion les détails qui suivent:

"Les Anglais, qui sont fixés à Malte, désiraient depuis longtemps y faire bâtir une église consacrée au culte anglican. Une somme d'argent considérable fut donnée à cet effet par plusieurs particuliers, et, entre autres, la duchesse de Kent, mère de la reine d'Angleterre, y contribua pour 30 ou 40 mille francs. Le gouverneur de l'île donna en conséquence les ordres nécessaires pour commencer la construction de la nouvelle église protestante dans l'île. Mais une clameur générale s'éleva contre ce projet, à tel point que les ouvriers refusèrent de continuer les travaux, qui avaient pris un certain développement. Ne pouvant trouver des ouvriers à Malte, on résolut d'en faire venir de la Sicile; mais, peu de temps après la reprise des travaux, un ouvrier sicilien, monté sur un échafaudage, en tomba et se tua. Alors une terreur générale s'empara des ouvriers, qui refusèrent de continuer les travaux, voyant dans cet accident une manifestation de la puissance divine. Depuis ce temps, l'église est restée inachevée, et, pour la terminer, il faudrait faire venir des ouvriers d'Angleterre; mais il est douteux que le gouvernement anglais prenne une détermination semblable, dans la crainte de révolutionner l'île de Malte, dont la popularité catholique s'élève à plus de 100,000 âmes.

"A l'époque même où la construction de l'église protestante causait une fermentation générale dans l'île, le pays fut affligé par une grande sécheresse. Les citernes étaient à la veille de se trouver à sec. La population maltaise demanda à grands cris que le clergé portât en procession l'image de saint Paul, patron de l'île, pour obtenir la cessation du fléau. Le clergé se rendit aux prières des Maltais, en déclarant, toutefois, qu'il fallait se préparer à cette procession par dix jours de jeûne et de prières. Les Anglais s'amusement beaucoup de la crédulité des Maltais, et se réjouirent surtout en voyant que le baromètre indiquait un beau fixe désespérant le jour même de la procession. La cérémonie eut lieu pourtant, et l'image du saint fut suivie par toutes les notabilités de l'île. Ce jour même, le gouverneur anglais se vantait que son baromètre ne l'avait jamais trompé, qu'il était au beau fixe, et que par conséquent le clergé et les catholiques en seraient pour leurs pas. Mais à peine la procession venait-elle de rentrer dans l'église, que le ciel s'obscurcit, et qu'une pluie douce et fine commença à tomber pendant la soirée et continua pendant la nuit et le jour suivant, à la grande mortification du gouverneur, qui jurait cependant que son baromètre était excellent, et jusqu'à ce jour ne l'avait jamais trompé."

CANADA:

Québec, 15 septembre 1842.

RETRAITE ECCLESIASTIQUE.—86 prêtres sont entrés en retraite au séminaire de cette ville hier au soir, et un bon nombre d'autres sont attendus.

"MÉLANGES RELIGIEUX, SCIENTIFIQUES, POLITIQUES, ET LITTÉRAIRES."—Tel est le titre que vont prendre les *Mélanges Religieux* de Montréal, en adoptant un nouveau format, dont il vient de paraître un SPECIMEN.

Nous regrettons que l'heure à laquelle nous l'avons reçu ne nous permette pas de reproduire en entier l'article remarquable et de style et de pensées dans lequel MM. les éditeurs de ce précieux recueil annoncent les changements qu'ils se proposent de faire au plan de leur publication. Après avoir expliqué les motifs qui les y déterminent, ils traacent ainsi la mission du journaliste dans ce pays, et exposent la manière dont ils entendent la remplir:

"Un journaliste, à nos yeux, doit être, en quelque sorte, un homme qui écoute penser ceux qui pensent bien, et qui dit tout haut et à tout le monde ce qu'il a entendu, ce qu'il a appris, plutôt que ce qu'il a pensé lui-même; qui va à la recherche des événements et des moindres faits, pour les signaler à ceux qui l'ont envoyé; qui suit des yeux les gouvernants, qui étudie leurs actes, leurs paroles, leurs intentions, pour les livrer à l'appréciation de ses lecteurs; qui a mission expresse de donner l'éveil à l'opinion publique à l'approche des dangers, de l'éclairer, de la diriger, de la rendre puissante et de la faire triompher au besoin. Conséquemment il est appelé à examiner, à juger les principes qui dirigent une société, les moyens d'exécution employés par les gouvernements, la sagesse et les fautes des hommes publics: il doit louer la vertu et flétrir le vice.

"Cette tâche paraît au-dessus de la force d'un homme, et semble exiger d'un journaliste des principes de religion et de morale sociale à l'abri de toute suspicion, un jugement au-dessus de l'ordre commun, une indépendance de caractère bien rare, un dévouement sans bornes et des connaissances universelles. C'est en effet ce que devrait être tout homme public; mais nous avons dit ce qui est

désirable, plutôt que ce qui est réellement. Et pourtant nous avons le courage, la présomption peut-être, d'aborder cette tâche, ayant ce type désespérant devant les yeux. Mais, quoique nos moyens soient bornés, nous venons avec une grande droiture d'intention et un bon vouloir dont on nous tiendra compte.

"Nous publierons donc, comme par le passé, et deux fois par semaine, les MÉLANGES dans le format nouveau de ce SPECIMEN. Ce format nous a paru satisfaire parfaitement à toutes les exigences: il a, à peu de chose près, la longueur des autres journaux, et il peut facilement être relié, comme l'ancien format. Il contiendra par semaine la valeur d'environ 80 pages de matières de celles dont nous donnions 16 seulement dans les commencements. Nous ajouterons à son ancien titre de MÉLANGES RELIGIEUX, celui de SCIENTIFIQUES, POLITIQUES ET LITTÉRAIRES, et nous tiendrons les promesses de son titre. Des hommes dignes de toute confiance, sous le rapport des principes et des talents, seront attachés à la rédaction. La partie politique sera confiée à un laïc. Les *Mélanges* contiendront, comme par le passé, des articles religieux et de philosophie catholique; mais nous leur donnerons un caractère moins exclusif et plus à la portée des gens du monde. Nous donnerons plus de soins et plus de place à la partie littéraire, évitant seulement de rien publier qui puisse porter atteinte à la morale la plus pure, aux principes les plus sévères; mais n'excluant non plus aucun genre ni aucune école. Nous aborderons franchement les questions de politique générale, et celles particulières à notre pays; et sans pouvoir dire aujourd'hui quelle sera précisément notre ligne de conduite, nous pouvons assurer qu'elle sera dans l'intérêt de la majorité de nos concitoyens, que nous serons Canadiens et catholiques avant tout, dussions-nous pour cela livrer et soutenir de rudes et de nombreux combats. Quant à la polémique religieuse, nous ne la provoquerons pas, mais aussi ne la craindrons-nous pas. Nous sommes avant tout les champions du catholicisme en ce pays, et la cause sacrée de la religion nous la défendrons jusqu'à la mort. Enfin, nous recevrons des annonces comme les autres journaux."

Du reste, les éditeurs ne veulent rien changer à l'ancien prix d'abonnement. Dans quelque temps il y aura assez de matières publiées sous l'ancien format pour former un volume aussi compact que les trois premiers. C'est alors qu'ils commenceront leur nouvelle publication, s'ils reçoivent un encouragement nouveau, et un nombre d'abonnés suffisant pour couvrir leurs frais.

PARTIE POLITIQUE,

LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE ET COMMERCIALE

QUATRIÈME PAGE.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMÉES.—ANNONCES DIVERSES.

QUEBEC:

JEUDI, 15 SEPTEMBRE 1842.

Nous n'avons pas reçu de journaux de New-York aujourd'hui. Ceux de Montréal d'hier, et de Kingston, de Toronto et de Boston du 12, arrivés ce matin, ne contiennent rien d'intéressant pour nos lecteurs, que nous n'ayons déjà eu par d'autres voies.

Notre correspondance de Kingston est d'un jour plus récente que les journaux de cette ville, et nous apporte ce qu'on attendait ici avec le plus d'impatience, le compte-rendu de la séance de lundi. On verra que nos "ministres" ne se pressent pas avec leur réponse au discours d'ouverture qu'ils ont mis dans la bouche de sir CHARLES BAGOT: ils redoutent probablement un vote de "non-confiance," et ils cherchent à gagner du temps pour vaincre les scrupules des députés trop consciencieux, en faisant briller à leurs yeux et sonner à leurs oreilles le "million et demi."

PARLEMENT PROVINCIAL DU CANADA.

SECONDE SESSION DEPUIS L'UNION.

Kingston, 11 septembre 1842.

L'assemblée n'a pas eu de séance hier. Le conseil est allé présenter au gouverneur son adresse en réponse au discours d'ouverture, dont elle n'est que l'écho.

C'est demain que doit être mise en discussion la réponse de l'assemblée au même discours. On parle de manque de confiance dans les principaux conseillers de Son Excellence, composant l'administration provinciale; mais il n'y a rien de certain, si ce n'est qu'il sera proposé un amendement aux résolutions du ministère. Tous les représentants du Bas-Canada, excepté MM. Borne, Christie, Armstrong et Quessel, sont arrivés: ces deux derniers sont attendus ce soir. Des représentants du Haut-Canada, MM. Prince et Cook sont absents, et les sièges de MM. Campbell et Killaly sont vacants. Des membres du conseil législatif, il est encore arrivé quelques-uns de ceux de la section supérieure de la province; mais MM. Bruneau et Dionne (de Saint-Pierre) sont toujours les seuls conseillers législatifs du Bas-Canada présents.

NOUVELLES GÉNÉRALES.—Le juge-en-chef sir James Stuart est arrivé hier hier de Gananoqui; il vient visiter son frère, M. l'archidiacre Stuart, et ses autres parents ici.

Au vent d'est froid d'hier a succédé, ce matin, vers le point du jour, un violent orage de vent du sud accompagné de tonnerre. La température est devenue chaude aujourd'hui. Il y avait hier matin un peu de jélée à la campagne.

La malle de Québec est arrivée hier en 48 heures, nous apportant les journaux de jeudi; mais il y a ordinairement un retard de 24 heures à Montréal, à quoi il sera sans doute remédié. Il ne part point de malle d'ici pour en bas demain matin, et il n'en monte pas l'après-midi. Vous aurez le compte-rendu de la séance de la chambre de lundi par la malle qui partira mardi matin à 9 heures. Si lundi est le seul jour férié à la poste.

Kingston, 13 septembre 1842.

La prise en considération du discours du gouverneur a été remise hier, sur motion de M. HARRISON, le membre ministériel dirigeant. Il doit être pris en considération aujourd'hui. Il est entendu que les résolutions qui doivent servir de base à la réponse seront imprimées et distribuées aux membres avant l'ouverture des débats.

On a donné à entendre, dans la séance d'hier, que le gouvernement avait entamé des négociations pour faire entrer quelques-uns des membres du Bas-Canada dans le ministère; mais il n'y a rien de certain, sinon qu'il sera proposé un amendement à l'adresse ministérielle. Cet amendement contiendra-t-il ou ne contiendra-t-il pas une expression de "non-confiance"? on ne le sait pas. Les membres conservateurs paraissent décidés en faveur d'un tel vote; mais il n'y a aucune intelligence à cet égard entre eux et la majorité des représentants du Bas-Canada.

Un comité de sept membres a été nommé, sur motion de M. NELSON, pour faire enquête sur les outrages qui auraient été commis aux élections de Terrebonne, Montréal, Vaudreuil, Beauharnais, Chambly et Rouville. Cette motion a passé sans division. Le comité est composé d'une manière impartiale.

Il a été introduit par M. LESLIE un bill pour restituer la franchise électorale aux faubourgs de Montréal, et on ajoutera ceux de Québec.

M. BALDWIN a introduit son bill pour assurer la liberté des élections, et en a remis la seconde lecture à quinzaine, sur l'intimation donnée par M. HARRISON que le bill envoyé en Angleterre, il y a un an, serait sanctionné.

M. AYLWIN a aussi introduit son bill pour assurer l'indépendance des juges.

Il a été donné avis de la demande d'un comité général pour taxer les produits agricoles des Etats-Unis à leur importation dans cette province; mais il ne sera probablement pris aucune décision à cet égard, jusqu'à ce que la mesure du gouvernement sur le même sujet, annoncée dans le discours d'ouverture, ait paru.

M. CAMERON a aussi introduit son bill sur le commerce des bois, semblable à celui de l'année dernière. Il sera imprimé avant la 2e lecture, qui est fixée au 19 du courant.

NOUVELLES GÉNÉRALES.—M. GRATTAN, le consul d'Angleterre à Boston est arrivé en cette ville hier. Sir JAMES STUART est encore en ville. Il n'est pas arrivé de membres hier. Quelques-uns des conseillers législatifs s'en vont ou sont déjà partis. S'il n'en vient pas d'autres, à peine y aura-t-il le nombre obligé de dix. Des membres de l'assemblée, MM. DALY, BURNET, QUENEL, NOEL, PAINNEAU et TURGEON sont arrivés depuis peu, et aucun ne parle encore de s'en aller.

Il a plu ici pendant une partie de la journée d'hier; la température était chaude, et le soir il y a eu encore un orage accompagné de tonnerre.

Les chercheurs de places abondent ici, mais il y a, pour le moment, peu de places dans le marché.

On a parlé d'unir le collège (presbytérien) de la Reine, en cette ville, avec le collège (épiscopal anglican) du Roi, à Toronto, sur un pied d'égalité pour les deux églises; mais il y a des jalousies à craindre de la part d'autres dénominations.

La question du siège du gouvernement n'est pas encore venue sur le tapis, mais elle viendra sous peu. On dit que le gouvernement d'Angleterre consent à ce que le lieu soit fixé par la législature, et l'on s'attend que les intérêts des différentes localités empêcheront de convenir d'aucun lieu particulier, et que le gouvernement restera à Kingston. On assure d'une manière positive que le bail d'Albington-House a été renouvelé.

On ne sait rien encore quant à la durée de la session. Quelques-uns s'attendent à une dissolution, dans le cas où il serait émis un vote de "non-confiance." Avec la loi nouvelle pour assurer la liberté et la pureté des élections, il en résulterait une "amélioration" dans la composition de la chambre, et quelque chose d'approchant d'une vraie représentation du pays, nonobstant une répartition inégale du droit représentatif.

On lit dans la correspondance de Kingston du Canadien, en date du 11:

"Vous savez qu'il a été fortement question dans les journaux et ailleurs, depuis quelque temps, d'attaquer les arrangements exécutifs actuels, contre lesquels presque tout le monde se prononce hautement. On pouvait avoir lieu de penser que ceux qui prennent le nom de réformistes dans le Haut-Canada, seraient les plus ardents à presser la réalisation pleine et entière de leur principe et de leur vœu favori, celui d'avoir une administration jouissant de la confiance de la représentation. Cependant, d'après la connaissance qu'on a pu acquérir de dispositions de ce parti, il paraîtrait qu'il veut prendre son temps. Les uns prétendent qu'attaquer le personnel administratif du nouveau gouverneur, contre lequel il n'y a encore rien à dire, dans la réponse au discours d'ouverture, serait un acte de rudesse envers Son Excellence. Ces gens oublient ou veulent oublier que le discours d'ouverture est, constitutionnellement parlant, l'œuvre du ministère, et nullement celui du gouverneur. D'autres disent qu'on attaquera le cabinet avec beaucoup plus d'avantage dans quelque temps, lorsqu'on connaîtra mieux ses actes et procédés non encore connus, et les mesures qu'il a à proposer. Cela peut nous mener bien loin, comme vous voyez. Je vous dirai, cependant, qu'il y a plusieurs hommes vraiment honnêtes et sincères dans ce parti; mais je pense qu'il y en a d'autres qui, avant de s'engager dans la voie des principes, veulent s'assurer si le ministère n'aurait pas encore quelques coups du million et demi ou quelques bons emplois à troquer pour des votes. Là-dessus, je vous dirai qu'il court d'étranges bruits à l'égard de la partie du discours d'ouverture qui annonce une "importante communication" sur le mode à adopter pour rendre l'emprunt du million et demi le plus profitable possible à la province. On dit qu'on va proposer à la chambre d'appliquer le montant entier de cet emprunt aux améliorations intérieures, au lieu d'en employer une partie au paiement de l'ancienne dette du Haut-Canada, selon qu'on l'a réglé dans la dernière session. Quant à cette dette on aurait recours à un autre moyen de la payer: un nouvel emprunt sans doute. Quoiqu'il en soit, cela laisserait à l'admini-

nistration somme considérable à dépenser en travaux publics, et à se former une majorité au besoin. Si tel est le cas, préparez vous à voir une seconde représentation de la pièce qui s'est jouée dans la dernière session, et résignez-vous à attendre que la source de la corruption soit tarie pour avoir justice. Poursuivre la justice, tenir aux principes, contre des gens qui vous offrent de bons et gros votes d'argent, c'est ce qu'on appelle ici "a french notion," une idée française, une idée folle et ridicule.

"Il court ici un bruit assez important, c'est que M. Lafontaine eut hier une longue entrevue avec Son Excellence le gouverneur-général. On suppose, comme de raison, que cette conférence a roulé sur l'état des affaires, et qu'elle a eu lieu dans la vue d'amener M. Lafontaine à entrer dans le ministère. Si je savais quelque chose sur la nature et le résultat de cette conférence, ce serait d'une manière confidentielle, et je ne pourrais rien vous en apprendre. Quoiqu'il en soit, nos amis du Bas-Canada ne trouveront, j'en suis sûr, dans cette entrevue, aucun sujet de s'inquiéter : le caractère, la position, et les antécédents de M. Lafontaine, sont une garantie qu'il n'a pu, ni ne pourra rien dire ni faire contre l'intérêt de ses compatriotes, non plus que rien de dérogatoire à leur honneur.

"Tous nos membres du Bas-Canada sont arrivés à l'exception de MM. Christie, Borne, Quesnel, Armstrong, Papineau et Delisle, qu'on attend incessamment, si ce n'est M. Borne, qui est descendu de printemps dernier aux îles de la Magdeleine, et dont on n'a eu ni vent ni nouvelle depuis. Ce monsieur n'a été, l'année dernière, qu'une très-petite partie de la session à son siège. Il est à espérer que si l'état de ses affaires le met dans l'impossibilité d'assister régulièrement au parlement, il sentira la convenance de résigner son siège. Le Bas-Canada, traité comme il l'est sous le rapport de la répartition de la franchise électorale, a besoin qu'aucun de ses représentants ne se trouve longtemps absent de son siège."

Notre correspondance, comme on l'a vu, annonce l'arrivée de MM. Quesnel et Papineau, mais ne parle pas de M. Delisle. M. Christie a été un des membres les plus assidus à la dernière session, et il nous aurait trompé s'il tardait à se rendre à son poste. On dit qu'il se dispose à venir prochainement se fixer de nouveau à Québec, et les préparatifs nécessaires l'auraient peut-être obligé de retarder son départ de Gaspé. Quant à M. Borne, ses compatriotes auront bien certainement de graves reproches à lui faire si, dans le moment actuel, il prive le comté patriotique de Rimouski d'une voix dans la représentation du pays, et diminue d'autant le poids déjà beaucoup trop faible de la population franco-canadienne dans la législature. On nous informe que ses électeurs ont fait des démarches répétées auprès de lui pour l'engager à remettre son mandat, s'il ne veut ou ne peut pas remplir les devoirs que ce mandat lui impose.

AFFAIRES DE ROUTINE.

Lundi, 12 septembre 1842.

MM. PAPINEAU et TURGEON prêtent serment et prennent leurs sièges.

M. LE PRÉSIDENT communique à la chambre un état des affaires de la compagnie du chemin de fer du lac Champlain au Saint-Laurent.

M. NEILSON présente une pétition demandant une aide pour l'école Saint-André de Québec.

M. DURAND, une pétition contre la séparation du township de Wilmot d'avec le district de Wellington.

M. SMALL, une pétition demandant qu'il soit tracé une ligne de chemin à travers Scarborough et Markham.

M. BOUTILLIER, une pétition du conseil municipal du district de Saint-Hyacinthe, demandant le rappel des ordonnances de l'enregistrement et des traqueurs, et des amendements à celle des conseils municipaux et à l'acte des écoles.

M. FORBES, une pétition des habitants de Saint-Eustache demandant une aide pour rebâtir leur église qui a été brûlée pendant les troubles récents.

M. YULE, une pétition des habitants du comté de Chambly, pour des amendements à l'acte des compagnies d'assurance mutuelle.

M. JONES, une pétition de Charles Miller, de Saint-Armand, demandant à être indemnisé de la perte de ses propriétés, détruites par des brigands en mars 1839.

M. BOSWELL, une pétition de G. Boulton, de Cobourg, demandant une extension du temps alloué pour le remboursement de l'emprunt du havre de Cobourg.

Aussi, une pétition de divers habitants de Peterborough, demandant qu'il soit satisfait à certaines réclamations qu'ils font valoir contre les commissaires des améliorations intérieures du district de Newcastle.

M. ROBILN, une pétition des habitants d'Ameliasburgh pour la confirmation d'un arpentage du township fait en 1816.

Aussi, une pétition du conseil municipal du district de Prince-Edward, contre l'admission des produits étrangers francs de droits.

M. MOORE, une pétition du conseil du district municipal de Sherbrooke, pour des amendements à l'ordonnance des municipalités.

M. HALE fait rapport de l'absence de MM. Quesnel et Williams, le 10 courant, du comté sur l'élection contestée de la ville de Niagara.

Sur motion de M. JONES, la chambre décide qu'elle prendra en considération, mercredi prochain, en comité général, la convenance d'imposer un droit sur les produits agricoles des Etats-Unis, à leur importation dans cette province.

Sur motion de M. THORBURN, un comité de neuf membres est nommé pour veiller aux comptes et dépenses de la chambre durant la session.

M. HENRY SMITH propose un comité pour amender le règlement de la chambre. Cette proposition est mise aux voix et rejetée.

M. MERRITT est excusé de servir comme membre du comité des impressions, et M. DEWITT est nommé à sa place.

Sur motion de M. NELSON, un comité de sept membres est chargé de procéder à l'enquête sur les allégations contenues dans diverses pétitions présentées à la dernière session, dans lesquelles on se plaint de certains outrages qui auraient été commis pendant la dernière élection générale dans le Bas-Canada.

M. BALDWIN introduit un bill qui pourvoit à la liberté des élections dans toute la province, et à d'autres objets.

M. LESLIE, un bill qui rétablit, en ce qui concerne l'élection des représentants à l'assemblée législative, les anciennes limites de la cité de Montréal.

M. CAMERON, un bill pour régler l'inspection et le mesurage des bois de construction, de mâture, planches, douves, etc. La seconde lecture est fixée à lundi prochain.

M. CARTWRIGHT, un bill pourvoant à ce qu'il puisse être tiré un meilleur parti des immeubles entre les mains d'exécuteurs testamentaires et d'administrateurs pour le paiement des dettes.

M. AYLWIN, un bill pour mieux assurer l'indépendance des juges.

Sur motion de M. AYLWIN, M. Hincks est déclaré légalement incompetent à servir comme membre du comté sur l'élection contestée du 2^e arrondissement du comté d'York, à moins qu'il n'eu soit de nouveau nommé membre.

Sur motion de M. HARRISON, la prise en considération du discours de Son Excellence est remise à demain.

Avis de motions.

M. JOHNSON : adresse demandant communication de documents relatifs à certains terrains à Bytown, faisant partie du lot marqué O, achetés par lord Dalhousie pour le gouvernement.

M. KIMBER : de documents relatifs aux terres des miliciens.

SIR ALLAN MACNAB : permission d'introduire un bill pour mieux assurer l'indépendance du parlement.

M. DUGGAN : comité spécial pour prendre en considération les affaires monétaires de la province, et particulièrement pour faire enquête sur la détresse commerciale qui sévit maintenant d'une manière si générale.

M. DUGGAN : comité spécial pour faire enquête sur toutes charges publiques (excepté celles des juges et du vice-chancelier) dont les émoluments excèdent £300 par an, dans la vue de prélever sur ces émoluments une taxe de 10 pour cent, applicable aux chemins et autres améliorations publiques sous la direction des conseils de district.

M. MERRITT : introduction d'un bill pour continuer et amender l'acte autorisant la nomination de commissaires des limites.

M. HAMILTON : adresse demandant des états des licences accordées pour couper du bois dans le comté de Bonaventure de 1835 à 1842, et des deniers reçus par l'agent pour les terres pendant la même période.

M. JONES : comité général pour amender l'ordonnance des bureaux d'enregistrement.

M. DUNLOP : abolition de la taxe sur le sel employé dans les pêcheries du Bas Canada.

L'Unicorn est parti d'ici pour Pictou hier après-midi, allant au-devant de la malle royale du 4 septembre, avec laquelle il sera probablement de retour mardi prochain.

GELÉES.—Nous avons des nuits fraîches depuis quelque temps, et l'on dit même qu'il a gelé dans les campagnes environnantes, mais il ne paraît pas qu'elles en aient souffert. On voit par notre correspondance de Kingston qu'il a aussi gelé dans les environs de cette ville pendant la nuit du 10 au 11 septembre. Ainsi l'on peut regarder comme déjà vérifiée, pour ces latitudes, la prédiction que dans l'année 1842 il n'y aurait pas de mois sans gelée.

ACCIDENT HORRIBLE.—Il y a quelques jours, à Sainte-Anne de la Pocatière, un ouvrier du nom de Gagné, qui était occupé à démolir un bâtiment, est tombé du toit sur un bâton de traine qui se trouvait au-dessous de lui, et qui lui a passé à travers le corps. Il a expiré sur-le-champ, laissant dans la misère une femme et six enfants dont il était le seul soutien.

CONCERT DE MM. NAGEL ET NOURRIT.—Nous rappelons à nos lecteurs que c'est demain au soir qu'a lieu le deuxième concert dont ces artistes gratifient les amateurs de cette ville, et nous sommes fâchés de leur apprendre que ce sera positivement le dernier, les engagements de ces messieurs ne leur permettant pas de prolonger davantage leur séjour parmi nous.

PLAN DE QUEBEC.—MM. Cowan et fils viennent de publier un petit ouvrage fort élégant, et surtout, fort utile : c'est un plan portatif de la ville de Québec, levé par M. A. Larue, lithographié en Ecosse, et plié en forme de livre avec un joli couvert.

CONSEIL DE VILLE.—La dernière session trimestrielle de ce corps a passé inaperçue. A la première séance, lundi, le conseil n'était pas en nombre, et aux deux autres séances, avant-hier et hier, il n'a fait que recevoir des pétitions.

JURISPRUDENCE.—ACTIONS HYPOTHÉCAIRES.— Dans une cause où le sieur F. F. Talon réclamait des sieur et dame Jérôme Cloutier, devant la cour de district de Saint-Thomas, la somme de 121. 17s. 6d. par action hypothécaire, M. le juge Morin a rendu le 8 de ce mois, conformément aux conclusions de MM. Lelièvre et Angers, avocats des défendeurs, un jugement motivé qui déclare que les cours de district n'ont pas de juridiction pour connaître des actions hypothécaires, la loi qui érige ces cours réservant le décret des immeubles à la cour du banc du roi (ou de la reine), et l'action hypothécaire étant principalement dirigée contre l'immeuble et ayant pour objet de le faire vendre, quel que soit d'ailleurs le montant de l'hypothèque. Ainsi, la condition des créanciers hypothécaires est bien loin d'être améliorée par cette loi.

CATARACTE.—M. FRANÇOIS LEGENDRE, ancien arpenteur, ex-colonel et ex-magistrat de Gentilly, avait perdu la faculté de voir depuis 1836. En 1837, il se fit faire la cataracte à un seul œil, par un chirurgien de Montréal qui le lui perdit complètement. Cette année, le 13 de juillet, encouragé par le succès de la même opération faite sur une personne de sa paroisse par le Dr. ELZEAR LANDRY de Béancour. Il s'est fait opérer par le même chirurgien et il est veu

hier lui-même, bien qu'agé de 79 ans, nous annoncer l'heureuse nouvelle du recouvrement de sa vue, et nous prier de la rendre publique afin d'engager ceux qui se trouveraient dans sa pénible situation première de recourir à l'habileté de M. Landry.—Quelle joie, nous dit ce respectable vieillard, de pouvoir reconnaître ses parents, ses amis que l'on a été si longtemps sans voir! C'est naître une seconde fois.

Un nommé Bezotte dit Bleu de la même paroisse s'est fait faire la cataracte avec le même succès aussi par M. E. Landry.—(Canadien.)

SOCIÉTÉ POLONAISE.—Les Polonais résidant à New-York, mus par un intérêt commun, ont formé une société dite : *Société polonaise en Amérique*, dans le but avoué de s'aider mutuellement, et de réunir tous leurs efforts et tous leurs moyens, à l'effet de perpétuer, sur le sol libre de l'Amérique, les souvenirs de leur patrie, et de travailler de concert avec les Polonais d'Europe, en faveur de la cause nationale. Ils en proclament aujourd'hui l'existence, et font, en même temps, un appel à tous leurs compatriotes, qui sont animés du même esprit et de la même foi dans la régénération de la Pologne, pour les inviter à prêter à la Société l'appui de leurs forces et de leurs capacités, en s'associant à eux. En outre, confiante dans la noble sympathie des hommes de progrès de toutes les nations, la Société déclare qu'elle sera flattée de la coopération morale de ces hommes dévoués, coopération basée sur le principe de la fraternité.

Par autorisation et au nom de la Société.

Le président, JEROME SZRODER.

Membres du Comité, } W. LANGS.

} H. PAYENSKI.

Secrétaires, } ISIDORE CZARNOWSKI.

} H. KALUSSOWSKI.

(Courrier des Etats-Unis.)

UNE IDÉE ORIGINALE.—Un M. Lefèvre, habitant de New-York et que son nom semblerait indiquer comme Français d'origine, a présenté au conseil des aînés une pétition dans laquelle il propose de payer les rues de New-York en plaques non de bois, mais de fonte. La pétition a été renvoyée à un comité d'examen.

MUSIQUE ET DANSE.—Le projet d'établissement d'un Opéra Italien, à la tête duquel se sont mis MM. de Begnis, Antognini et Seguin, mérite l'appui sérieux des dilettanti. Sans cela, bon Dieu! que deviendrons-nous pendant ces longues soirées d'hiver qui approchent? La compagnie en question espère s'adjointre, en outre de Mme Seguin, MM. Strazza et Candi, de la Havane, et Mlle. Borghèse, la meilleure prima donna qui nous soit encore venue. Des propositions ont été faites aussi à M. A. Nourrit, professeur du Conservatoire de Paris, qui obtient en ce moment un grand succès dans le Canada. Avec un pareil assemblage de talents, le répertoire pourrait être varié. Le prix de la souscription est si modique, qu'il est à la portée de toutes les fortunes. Hâtez-vous donc de souscrire, chez les marchands de musique où le livre est ouvert. Si, le 17 de ce mois, le nombre d'abonnés voulu n'est pas trouvé, tout est perdu! (Idem.)

BRESIL.—On a des nouvelles de Rio-Janeiro du 22 juillet. Elles démentent la suppression complète, précédemment annoncée, de l'insurrection qui avait éclaté dans les provinces de Minas Geraes et de St. Paul. Dans cette dernière, les révoltés s'étaient momentanément dispersés, mais la plus grande fermentation régnait toujours au sein de la population. Dans celle de Minas Geraes, l'armée impériale s'était avancée jusqu'à la capitale dont elle avait pris possession sans combat; mais des bandes nombreuses de révoltés occupaient l'intérieur de la province. Les journaux de Rio Janeiro confirment la nouvelle de la perte d'un navire français sur les côtes de Montévideu. Ils nous apprennent, en outre, que c'était un bâtiment de commerce à bord duquel se trouvaient 280 émigrants dont 200 environ ont été engloutis.

MARAGES.

En cette ville, le 15 du courant, par le révérend messire Beaudry, vicar, curé du lieu, Louis-Gonzalve-Théophile Laporte, fils de sieur Jean-Fte. Laporte, à demoiselle Henriette Fiset, fille de sieur Ignace Fiset, tous deux de cette ville.

A St-Stanislas, le 30 du mois dernier, par messire Jean-Elie Sirois, curé du lieu, sieur Joseph-Honoré Debays Saint-Cyr, fils aîné d'Antoine Debays Saint-Cyr, écuyer, et veuve des messires Ricard, à demoiselle Marie-Séraphine Gervais, fille aînée de sieur Edouard Gervais, et nièce de messire Am. Charost.

DÉCÈS.

A St-Charles, le 10 du courant, après une longue maladie, demoiselle Marie Duquet, institutrice.

A St-Roch, le 15 du courant, à l'âge de 106 ans, dame Louise Hallé, veuve de sieur Joseph Lanoix.

FABRIQUE D'OUTILS DE QUEBEC.

Le Soussigné prend la liberté d'informer le public et ses amis qu'il continue de marteler, redenter, aiguiser toutes sortes de scies, etc., etc., et de faire des réparations de tout genre de sa ligne, à son établissement d'outils,

21, rue du Palais, Québec.

Québec, 14 septembre 1842.

WM. EADON.



DISTRICT DE QUEBEC. UNE Session de la Cour du Banc du Roi, tenant juridiction criminelle pour le district de Québec, sera tenue en la Cour de Justice, en la cité de Québec, MERCREDI, le VINGT-ET-UNIÈME jour de SEPTEMBRE courant, à DIX heures du matin; je donne en conséquence avis par ce présent à tous ceux qui auront à poursuivre aucuns des prisonniers détenus en la prison commune de ce district qu'ils aient à y être présents pour les poursuivre en droit; et je donne aussi avis à tous Juges de Paix, Coronaires, Connétables et Officiers de Paix, de et pour le district susdit, qu'ils s'y trouvent alors en propres personnes, avec leurs records, indictments et autres documents, pour agir et faire à cet égard ce qui appartiendra à leurs différents grades.

W. S. SEWELL, Shérif.

Bureau du Shérif, Québec, 3 septembre 1842.

PROSPECTUS. COURS D'EDUCATION ANGLAISE AU COLLEGE DE STE-ANNE.

Il est heureux pour la Corporation du Collège de Ste-Anne, de pouvoir annoncer aujourd'hui à ses concitoyens, l'ouverture d'un cours régulier d'éducation anglaise. Grâce à la Providence et au zèle qu'elle a suscité dans les diverses classes de la société, le nouveau bâtiment érigé à Ste-Anne comme addition au complément de l'édifice élevé par feu M. FAIRCHAUD de précieuse mémoire, est en état de recevoir une portion nombreuse de la jeunesse canadienne. Il n'est pas besoin de répéter que la situation de ce collège offre un des plus beaux aspects du St-Laurent. La salubrité du lieu est de même reconnue de tout le monde. Tout l'ensemble de l'édifice comprend 264 pieds de face sur trois étages avec mansardes. La partie récemment construite, comportant un avant corps et une aile, n'a de terminé que cette aile, qui, comme celle primitivement bâtie, offre 100 pieds de bâtiment. De sorte que la corporation peut offrir un logement commode et suffisant à plus de cent nouveaux élèves.

Le nouveau cours a pour objet de procurer une éducation anglaise pratique, propre au commerce, à l'industrie, en un mot à tous les besoins de la classe moyenne de la société. Ce cours comprendra la connaissance pratique et grammaticale de la langue anglaise et française, une écriture soignée et propre aux affaires, l'arithmétique usuelle, la tenue des livres, des notions générales d'histoire, la géométrie pratique, la géographie, des connaissances abrégées d'histoire naturelle dans ses divers règnes, le dessin propre aux artisans, la musique et autres études pratiques que les besoins du pays exigent depuis longtemps, et que la corporation se met aujourd'hui en frais de réaliser, si l'encouragement du public continue de la favoriser. Trois ou quatre années compléteront le nouveau cours, qui servira d'études préliminaires aux élèves qui voudront suivre le cours classique. De sorte que ces trois ou quatre années de cours anglais réunies à cinq ans d'éducation classique, formeront un cours régulier et complet de huit à neuf ans, tel qu'il est donné dans nos meilleures institutions canadiennes.

Termes et conditions:—

Le prix annuel de la pension et de l'enseignement est de £17 10s. Il est indispensable au soutien de l'établissement que cette somme soit payée par quartiers et d'avance. Les livres, le papier, plumes et encre, &c. seront fournis par le collège, à la demande des parents. Ce compte excède rarement 35s.

L'âge d'admission est de 9 à 15 ans.

Il est nécessaire que l'enfant sache lire et fasse preuve d'un bon caractère moral.

L'uniforme des étudiants restera le même que celui employé dans les autres collèges de la province. La ceinture verte est surtout requise.

Ils doivent apporter avec eux une cuillère, couteau et fourchettes, des serviettes et un verre.

L'entrée des classes pour les deux cours aura lieu cette année le 4 octobre prochain.

N. B.—Ce nouvel arrangement s'opérera sans préjudice aucun pour les étudiants qui ont déjà commencé leur cours classique. Ils suivront leurs classes comme par le passé, et continueront surtout de s'appliquer à l'étude de la langue anglaise.

Ste-Anne, 14 septembre 1842.

VENDEDI PROCHAIN, DERNIER GRAND CONCERT Vocal et Instrumental, AU THEATRE ROYAL,

DONNÉ PAR
Sig. NAGEL,
Premier violon du Roi de Suède et élève de Paganini,
ASSISTÉ PAR
Mons. Aug. Nourrit,
Clébre ténor et professeur du conservatoire de Paris.
Mons. EGLAUCH,
Professeur de piano de Montréal, tiendra le piano.
PAR SPÉCIALE PERMISSION
La bande militaire des Grenadiers-gardes exécutera plusieurs morceaux.

Plusieurs difficultés s'étant présentées au premier concert pour le choix des places; afin qu'elles ne se renouvellent pas, un plan du théâtre est déposé à l'Hôtel PAVNE, et les personnes qui désiraient retenir leurs places à l'avance sont priées de vouloir bien y faire insérer leurs noms, en choisissant elles-mêmes le numéro des loges et des bancs qu'elles préféreront, et qui leur seront réservés.

Le prix des places est le même qu'au premier concert.

S'adresser à l'Hôtel PAVNE pour la retenue des loges et places, et chez M. FRAZETTE, libraire, pour les billets libres.

Québec, 13 septembre 1842.

MAISON DE LA TRINITÉ.

Québec, 13 août 1842.

DES Soumissions seront reçues à ce Bureau, d'ici à LUNDI, le 19^e jour de SEPTEMBRE prochain, à MIDI, pour l'érection d'un TOUR en pierre, pour servir de Phare sur l'île du Biquet, dans le fleuve St-Laurent, selon les plans et devis qu'on pourra voir dès et après LUNDI le 22 du courant, à ce Bureau, ou à celui de M. AHERTON, ingénieur civil, édifices de Lafontaine, petite rue St-Jacques, Montréal.

Le bureau ne sera pas tenu de se rendre au plus bas soumissionnaire; et l'on devra fournir une garantie suffisante pour la due exécution des ouvrages.

LINDSAY & MUIR,
R. M. T. Q.

AVIS AUX PILOTES ET MARINS.

IS PUBLIC est par le présent A donné que les deux amarques ci-devant érigées sur la rive sud, pour marquer le lieu de décharge de lest des bâtiments ont été ôtées, et qu'une amarque est maintenant placée à la rive opposée sur la Côte en arrière du Havre aux Diamants, laquelle lorsqu'elle se trouvera en ligne avec le centre de la Tour, marquera la ligne d'en-bas ou nord-est du lieu de décharge du lest des bâtiments.

LINDSAY & MUIR,
R. M. T. Q.

Québec, 6 septembre 1842.

AVERTISSEMENT.

A LOUER—Cette superbe TERRE appartenant à la succession de feu EUGÈNE CLAUDE LAGUEUX, écuyer, situé à la Petite Rivière St-Charles à un mille et demi de cette ville, près la Maison Rouge. Cette terre est dans le meilleur état de culture, et la maison et les bâtiments sont en bon ordre.

S'adresser sur les lieux à Mad. Veuve LAGRÈNE ou à LOUIS PANET.

Québec, 25 août 1842. 15 Notaire.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES, QUI RESTENT AU BUREAU DE LA POSTE DE QUEBEC, LE 5 SEPTEMBRE 1842.

Si les lettres sous-mentionnées ne sont pas retirées d'ici à SIX SEMAINES, elles seront remises au "Dead Letter Office."

N. B.—Les personnes qui les demanderont au bureau sont priées de dire qu'elles sont des lettres annoncées.

- A**
- 1 Alexander Geo.
 - 4 Allard Mad. Veuve
 - 5 Andrews Mrs Mary
 - 6 Allard George
 - 8 Alah Marie
 - 9 Alexander James
 - 10 Anderson Peter C
 - 11 Allwing J F
 - 12 Alarie Michael
 - 13 Appellie Ann
 - 14 Aisop E W
 - 15 Ansley Francis
 - 16 Alard Joseph
 - 17 Anderson John
 - 18 Angus Mrs J
 - 19 Anderson Mrs Sarah
 - 21 Alaire Charles
 - 22 Adams William
 - 23 Allen Christiana
 - 25 Anderson John
 - 26 Atkinson Wm W
 - 27 Anderson James
 - 69 Black Eliza
 - 71 Butler Miss Mary
 - 72 Boisvert Joseph
 - 73 Brady Mrs
 - 74 Belrine Jean
 - 75 Hourbonniere Michel
 - 79 Bonner It
 - 80 Brogan Thomas
 - 81 Brogan Thomas
 - 82 Bullford L
 - 83 Berry Michael
 - 84 Burke Pat
 - 85 Bedard Agathe
 - 86 Branna Thomas
 - 88 Baker Thomas
 - 90 Boularger dit le frere Ls.
 - 91 Beaudoin Etienne
 - 92 Binaud Mr W
 - 93 Bliss Charles H
 - 94 Bloomes Mr Lewis
 - 95 Boutin Joseph
 - 96 Barry Mick
 - 97 Brown Michael
 - 98 Bradly Mrs
 - 99 Brogan Thomas
 - 100 Byrne Wm
 - 101 Begg George
 - 102 Brisien Margt
 - 105 Burk Paik
 - 105 Brisbois François
 - 106 Beatie Miss Maria
 - 107 Blais Arcange
 - 109 Beausocil Celestin
 - 110 Berdy Mad Veuve
 - 111 Barlow E G
 - 112 Baillergier François
 - 113 Belanger Vincent
 - 114 Bell Mrs Mary
 - 115 Byan Pat
 - 116 Beard Thos
 - 117 Benette François
 - 118 Bedard Regis
 - 119 Bell Mr G W
 - 120 Barber Dor Michael
 - 121 Boddy P N
 - 122 Boulieu Marie
 - 123 Baulieu Maria
 - 55 Clum John
 - 56 Cesser Wm
 - 59 Cunningham Jane
 - 60 Corcoran John
 - 62 Cullin Lawrence
 - 63 Cadieux Jean Bie
 - 64 Cadorette Louise
 - 65 Carroll Denis
 - 66 Cluff David
 - 67 Cannon Peter
 - 68 Causgrove Michael
 - 69 Cunier S B
 - 70 Calagan Mrs
 - 71 Croscombe Mrs
 - 72 Cullen Mrs Denis
 - 73 Casey Edmond
 - 74 Cox Mr Wm
 - 75 Collon Thomas
 - 76 Cogher Mrs
 - 78 Chambers Wm
 - 79 Cummins John Sweete
 - 81 Calenso Mrs Hannah
 - 82 Conway James
 - 83 Cleary Mr
 - 84 Cannon Edw
 - 85 Clarke Robt
 - 86 Cloutier Madame Lauro
 - 87 Casey Wm
 - 90 Connor Wm
 - 91 Cuscaden James
 - 92 Claize Thomas
 - 93 Curtain Catherine
 - 94 Casey Timothy
 - 95 Corcoran Wm
 - 97 Chaloux Edward
 - 98 Calunso Mrs H
 - 99 Corkery John
 - 100 Chisholm Andrew
 - 42 Dunlea Charles
 - 43 Dyeth Malcolm R
 - 45 Donnelly John
 - 46 Dolan Mary
 - 47 Davies Miss Mary
 - 48 Delo Mr Wm
 - 49 Dixen Joseph
 - 51 Dumie Peter
 - 53 Darke John
 - 53 Droleite Madame Louise
 - 54 Dopovan Jam
 - 55 Draper Mrs S
 - 56 Draper Jn S
 - 57 Dee Ellen
 - 58 Donaldson Lieut. J. L. United States Army.
 - 59 Delagrave C
 - 60 Dancault Gregoire
 - 61 Dunwoody Hu
 - 62 Donaly Daniel
 - 63 Dupont Antoine
 - 64 Dubord Esq Ls D
 - 65 Dyrust John
 - 66 Davidson Mrs Capt
 - 67 Dery Louis
 - 68 Dealy Hary
 - 69 Devlin George
 - 70 Davidson James
 - 71 Davy J I
 - 72 Davy Samuel
 - 73 Downey John
 - 74 Devereux Lt the Hon E T
 - 75 Douglas Eleanor
 - 76 Davidson James
 - 77 Dunsmore Isabella
 - 11 Estrall Mr S
 - 12 Etchingam John
 - 16 Edgar Thomas
 - 17 Easter Helen
 - 18 Edmondson John
 - 19 Fleming William
 - 20 Franchare Mr
 - 21 Fortier Julien
 - 22 Fortune Charles
 - 23 Fowler Thomas
 - 26 Fortier Moite
- B**
- 2 Blackburn John
 - 3 Blair Mrs Moncrief
 - 5 Butler Edmond
 - 6 Bisson Mr
 - 7 Boyle Catherine
 - 8 Brown Patrick
 - 9 Bulger Wm
 - 11 Roudreau Luke
 - 12 Boredeau Mrs Moise
 - 15 Bayfield Mrs Fanny
 - 20 Belanger Pierre
 - 21 Buhanan James
 - 25 Bureau Jacque
 - 25 Beneign Thomas
 - 28 Brown Miss Eliza
 - 29 Benson Ellen
 - 30 Balley Miss Elizabeth
 - 31 Boumean Edward
 - 32 Bowen James
 - 35 Bell Thomas
 - 34 Beulks Robert
 - 36 Bran It
 - 38 Banks James
 - 39 Bumphard Richard
 - 40 Baker Mary
 - 41 Boutin Louis
 - 43 Battman Wm
 - 44 Hranston Richard
 - 46 Brown Thomas
 - 47 Bisson Louise
 - 48 Black James
 - 49 Belanger Francois
 - 51 Busebois Francois
 - 52 Brown John
 - 53 Bamford Mr M
 - 54 Buck James
 - 56 Brislow James
 - 58 Ballantyne Anne
 - 59 Burneum Jan
 - 60 Blair Wm
 - 61 Blackburn John
 - 62 Bracken Andrew
 - 64 Heck Dr Charles
 - 64 Bebe James C
 - 65 Burnett James
 - 67 Browne Michael
 - 68 Brown Mrs Elizabeth
- C**
- 1 Cole Giles
 - 5 Cuningne Jos
 - 6 Cogle Pat
 - 6 Corbett Mr
 - 7 Cabet James
 - 9 Croll James
 - 10 Canap Christini
 - 11 Clak John
 - 13 Collet pere Denis
 - 14 Connolly Edward
 - 15 Carroll Denis
 - 16 Cleary John
 - 18 Correll Able
 - 19 Chapman George Sr
 - 20 Carter Miss Mary
 - 21 Cummings George
 - 22 Crowley Catherine
 - 23 Cogan Moses
 - 24 Cane Mary
 - 27 Cathbertson N
 - 28 Cotte Pierre
 - 29 Charait Isidore
 - 30 Crowley James M
 - 31 Carbray Neil or John
 - 32 Carney Bridget
 - 33 Couture Benjamin
 - 38 Connolly Miss Ann
 - 39 Cull Ann
 - 40 Carrier Augustin
 - 41 Chivers James
 - 42 Connolly Mr
 - 43 Charleston Donald
 - 44 Chad Alley
 - 47 Casack Thomas
 - 48 Cochrane Edward
 - 49 Crosby M
 - 50 Carrack James
 - 51 Caron Francois
 - 53 Coady Miss D
- D**
- 2 Dery Capta Pierre
 - 3 Debois P A
 - 4 Doud Michael
 - 4 Dussault Louise
 - 5 Dobson Mrs R
 - 6 Deroche Augustin
 - 8 Drolsherry Michael
 - 9 Donohue James
 - 11 Devlin Geo
 - 12 Durrant Joseph
 - 13 Donaldson George
 - 14 Dubord Louis Docteur
 - 15 Dubord Louis David
 - 17 Droleite Xavier
 - 18 Donaughey Edward
 - 19 Dunlop John
 - 20 Duburger Charles
 - 21 Davis Samuel
 - 22 Damonie Flavien
 - 23 Droleite Jean
 - 24 Davidson Robert
 - 25 Durand Mariann
 - 27 DeVerenne Amable
 - 28 Droleit Mrs Margret
 - 29 Dunn Eleanor
 - 30 Darveau Charles
 - 31 Downey Mr B
 - 32 Davis Dacy
 - 33 Dickson Wm
 - 34 Dobbins Catherine
 - 36 Doyle Patk
 - 37 Darrow Edmund
 - 38 Daniel Henry
 - 39 Darolt Mrs A
 - 40 Downes William
 - 41 Droleite Jean
- E**
- 1 Edward Thomas
 - 5 Ellenor Mrs
 - 7 Eogan Catherine
 - 9 Elliott Mr John
 - 10 Everet Mrs
 - 1 Fisher Mr D
 - 2 Frechette Rose
 - 3 Fuller Calvin
 - 5 Finnagan Pat
 - 6 Ford E S
 - 7 Ferland Marg. Mirand

- F**
- 8 Farrell John
 - 10 Frechette Marie Gen
 - 12 Foster R B
 - 14 Fultou Margret
 - 15 Fitzsimmons Ann
 - 16 Fagan Paik
 - 17 Flanagan William
 - 18 Fogarty John
- G**
- 1 Giles John
 - 4 Goulet Embrorse
 - 5 Garney Leon
 - 6 Gilbert Mad Marie
 - 7 Gaingra Jewlie
 - 8 Grant John
 - 10 Grierson Junr John
 - 12 Germain Caroline
 - 13 Godin Luce
 - 14 Genest Luce
 - 15 Giffard François
 - 16 Gass Mrs Mary
 - 17 Gauntlet Capt Geo
 - 18 Galna Irwin
 - 19 Gordon S A
 - 20 Gregory Mr Wm
 - 21 Gilmour Mr Wm
 - 23 Gallowilly James
 - 24 Gardiner Moses Alun
 - 25 Ganger Thomas
 - 27 Gadoin Antoine
 - 28 Guirard Marie
- H**
- 2 Hall Mrs Anna Maria
 - 3 Hartley John
 - 4 Hamel Michel
 - 7 Hennessy Wm
 - 9 Howlan Mathew
 - 11 Haverty John pensioner from 51st Foot
 - 12 Huckle Mr
 - 14 Harley Ellen
 - 15 Hamilton Charles
 - 16 Hamilton Charles
 - 17 Hamilton Charles
 - 18 Hull Henry
 - 19 Hunter Andrew
 - 20 Harvey James
 - 23 Herbeson John
 - 24 Hughes Pheby
 - 25 Hamilton Charles
 - 26 Hamilton Charles
 - 27 Hookaday Mrs
 - 28 Hall E-q M D George
 - 29 Heddie Wm
 - 31 Harvey James
 - 32 Higgins Mary Ann
 - 34 Harvey G M
 - 35 Hamel Michael
- I**
- 2 Jampher Mary Ann
 - 4 Johnson Robt
 - 5 Irwin Samuel
 - 6 Jones David
 - 7 Isaac John
 - 9 Johnston Miss Jane
 - 11 Jackson C W
 - 12 Impcy Mr
 - 14 Jones David
- K**
- 4 King Hugh
 - 26 Kerr James
 - 28 Kerr Joseph
 - 29 Kirkpatrick Francis
 - 31 Kelly John
 - 32 Kamson Mrs
 - 33 Kennedy Patk
 - 34 Kirkpatrick Francis
 - 35 Keane Joseph
 - 36 Kelly Morte
 - 37 Kelly John
 - 38 Knight H
 - 39 Kerr Mr
- L**
- 1 Laroche Mad A
 - 2 Lepine Mary
 - 3 Lyell Mrs
 - 4 Lentier François
 - 5 Loisele Veuve Pava
 - 6 Lindsay John
 - 7 Lemelin Jean Bte
 - 8 Lardier Flavian
 - 9 Lautiers François
 - 10 Lortie Edward
 - 12 Levalliere Charles
 - 13 Duplaire Pierre or Monsieur Le Gallie
 - 14 Duplaire Pierre or Monsieur Le Gallie
 - 15 Lefrançois Dominique
 - 16 Lapointe Charle
 - 18 Leevee Alex
 - 19 Legaré Charles
 - 20 Logan Wm
 - 21 Lindsay John
 - 22 Latan Thomas
 - 23 Linklater George
 - 24 Langoin Charles
 - 25 Loughton John
 - 26 Lemson Mrs M
 - 28 Lawler Mary
 - 29 Lynett Patk
 - 30 Lawrence Mr James
 - 31 Lewis Ellenor
 - 33 Lefrançois D
 - 34 Lynch Michael
 - 35 Lemon Maria A
 - 36 Lagennesse Jacque
 - 37 Laurin Joseph
 - 40 Lindsay John
 - 41 Laird Henry
 - 42 Lodar John
 - 43 Loiseux Pierre
 - 44 Lagneux Pierre
 - 45 Lemieux Gabriel
 - 46 Lambert Monsieur
 - 47 Lyell Charles
 - 48 Laroche Simon
 - 49 Lefrançois Mon Dom
 - 50 Laurin Joseph
 - 51 Lea Charles
 - 53 Lesley Wm
 - 54 Laivers James
 - 55 Lowe Wm
 - 56 Lyons Ellen
 - 58 Loane Wm
 - 59 Linklater George
 - 60 Legar J
 - 61 Landry Elide
 - 62 Lauiniere Legar
 - 63 Laroche Mitchel
 - 64 Lugg Hannibal
 - 65 Lemieux Louis
- M**
- 1 McCoughin Daniel
 - 4 Moriartt Mrs Margret
 - 6 Morris James
 - 7 Murray Rebecca
 - 8 Main Widow
 - 9 Moloney Ann
 - 10 Mooney Mrs
 - 11 Moore Catherine
 - 12 Maiken Hugh
 - 13 Martin William
 - 14 Madigan Mary
 - 17 Mondetel John
 - 19 McKee Thos
 - 20 Mathe Nicola
 - 21 McPherson Kenneth
 - 25 Murdy Andrew
 - 24 Madigan David
 - 25 Moore John
 - 26 McKenzie James
 - 27 Moster C F
 - 28 Meynard Raymond
 - 29 McGillivray John
 - 30 Martel Aug
 - 31 Malany Peter
 - 32 Middleton Henry
 - 34 Morris Ellen
 - 35 Mailhot Felix
 - 37 Myers Miss Jane
 - 42 McCallum John
 - 45 Murray Surgin
 - 46 Moriarte Margaret
 - 47 Murray Francis
 - 48 McCarty Peter
 - 49 McFern Peter
 - 50 McPhail Angus
 - 53 Murphy Mrs James
 - 54 McCabe Thomas
 - 55 Mage Arthur
 - 56 McCort
 - 57 McGoughlin Thos
 - 58 McNamara John
 - 59 Makouin Jean
 - 60 Mirant C
 - 61 Marcotte Mary Ann
 - 62 Madden Margt
 - 91 Maly Robt
 - 92 McMeanony Wm
 - 94 McDermid Sarah
 - 96 McPhail Angus
 - 98 McLoughawn Mr
 - 99 McCloy Jas
 - 100 Mercer Celestine
 - 101 McDonald Edwd
 - 102 McCharty John
 - 103 McMonagle Hanag
 - 104 Malone Margt
 - 106 McDonald Alex
 - 107 McAtur Hugh
 - 108 McConnon Michael
 - 109 Mitchel W B
 - 111 Marcon Joseph
 - 113 McDumott
 - 114 Morency Job
 - 116 McGaverin Mick
 - 117 Maguire Thomas
 - 118 McCabe James
 - 120 McKnight James
 - 121 McCormick Mrs M
 - 122 McAnally Miss Ellen
 - 123 McGuire Cormick
 - 124 McParthin James
 - 125 Moor Elenor
 - 127 Norley E G
 - 128 McGowen Patt
 - 129 McGally Richard
 - 130 McGee R
 - 131 McVeigh James
 - 132 McPhee Hugh
 - 133 McRea Andrew
 - 135 Morino Mr Arcgela
 - 137 McGuess Robt
 - 139 Maguire John
 - 140 Martin Archy or Joseph Brown
 - 142 McDeagan Allen
 - 144 Mahony Margt
 - 145 Marron Ann
 - 146 Morton Catherine
 - 147 McAnanax
 - 148 Madden Anthony

- N**
- 2 Netter Thomas
 - 4 Noble John
 - 5 Nobette Louis
 - 6 Nollon David
 - 7 Nary Tady
 - 9 Nash Richard
 - 11 Nelson Mrs late Mrs Carrigan
 - 13 Noel Mr H V
 - 14 Normon Mr
 - 15 Normand Hercule
 - 16 Neagle Mrs Bridget
 - 1 Ogdon P S
 - 4 O'Mullan James
 - 6 O'Brien Margt
 - 7 O'Neil John
 - 9 O'Harn William
 - 10 Owens Edward
 - 11 O'Connor John
 - 12 O'Neil Charles
 - 14 O'Neale Mrs
 - 16 Ogilvie David
 - 1 Purdy Rebecca
 - 2 Paradis Laurent
 - 4 Price Ann
 - 5 Pengelly Wm
 - 6 Parant Jos
 - 7 Poor Mrs William
 - 9 Prunty Peter
 - 10 Purdy Rebecca
 - 11 Paquette André
 - 12 Paquet Bie
 - 13 Purland John
 - 14 Phelin John
 - 15 Payne John
 - 35 Patrie Monsieur
 - 34 Powell Daniel
 - 36 Proux J P
 - 2 Quirouet Genvieve
 - 5 Quintin John
 - 6 Quartire Mad Abraham
 - 7 Quinion Michael
 - 1 Rosenthal M J
 - 2 Raferty Mr
 - 5 Ripper Robert
 - 6 Rurk James
 - 7 Roy Jean
 - 8 Richard Charles
 - 9 Rochon Flavian
 - 11 Roy Veuve Angelique
 - 13 Rafell Bariste
 - 15 Rochford Johanna
 - 16 Robert Abraham
 - 17 Rousseau Antoine
 - 18 Rafter Thomas
 - 20 Read Alexander
 - 21 Roberts Abraham
 - 22 Roi Charles
 - 24 Roch Madeline
 - 25 Ryan Jerrald
 - 27 Robertson James
 - 28 Rine Firkill
 - 32 Rielly Bartlet
 - 33 Ragan Catherine
 - 34 Richard Ch
 - 35 Richard Charle
 - 36 Ryan Jerrald
 - 37 Rodgers Elizabeth
 - 39 Riely Bernard
 - 40 Robinson Joseph
 - 41 Robert Hugh
 - 45 Robert Joseph
 - 44 Roberge Prisque
 - 45 Kame John
 - 46 Rositter Mr J
 - 48 Robicaud Enselm
 - 49 Rouetteur James
 - 50 Rosebrook H. MD
 - 51 Robertson Charles
 - 52 Robertson Mrs
 - 53 Roach Dominick
 - 54 Ross Mr
 - 55 Ross Charles W
 - 56 Robtaille John M
 - 57 Roberts Mrs
 - 58 Rogerson Wm
 - 59 Robinson Oswald
 - 58 Stoughton Nathan D
 - 59 Siroby John B
 - 60 Story George
 - 4 Scott Mrs Eliza
 - 5 Starmont James
 - 8 Simar Veuve Jacque
 - 9 Stead Joseph
 - 10 Sweeny Judy
 - 11 Simar Etienne
 - 12 Stapleton Michael
 - 14 Scallivan Michael
 - 15 Starks John
 - 18 Swift Jonathan
 - 19 Stewart Benjamin
 - 20 Sanshaquin Soulange
 - 21 Sullivan John
 - 22 Sloan James
 - 23 Shaver Alonge C H
 - 24 Smith John
 - 25 Stanberry Wm
 - 28 Smyth Wm
 - 29 Sprot Miss
 - 30 Sparkey Ellen
 - 31 Smith Widow
 - 32 Stokes John C
 - 33 Stuart Miss Mary
 - 34 Sinclair Lochlan
 - 35 Simpson Walter
 - 36 Sharp John
 - 1 Tresise Thomas
 - 2 Taylor Miss Eliza
 - 3 Tweddell John
 - 4 Tobin Mosses
 - 5 Thompson Mrs Mary
 - 6 Turcotte Augustin
 - 7 Therne Pierre
 - 10 Tapping Thomas
 - 11 Tobin Michael
 - 12 Thomas Miss
 - 13 Tuage Patrick
 - 14 Thomson James
 - 15 Presise Thomas
 - 16 Turcotte Tulber
 - 18 Taylor Robt
 - 1 Vudon Remie
 - 2 Vidal Capt R N
 - 3 Vance Mrs Ann
 - 4 Vocel Miss Louise
 - 1 Worth James
 - 2 Watts Mrs R
 - 3 Watts Mrs Ruth
 - 4 Welch C
 - 7 Wells W H
 - 8 Wilson John
 - 9 West Stephen
 - 10 Warnock James
 - 11 Watson John sen or jun
 - 12 Wilson E W
 - 13 Wilson Wm
 - 14 Walker John
 - 17 Williamson John
 - 19 Warner M
 - 20 Weir John
 - 23 Williams Joseph
 - 24 Walsh James
 - 5 Vocel Mrs M
 - 6 Varrey John
 - 7 Varette J Bie
 - 25 Wadsworth Mary
 - 26 Walker Mr Archibald
 - 27 Whust William
 - 28 Weir John
 - 29 Watson James
 - 31 Winter James Ferguson
 - 32 Wallace Mary
 - 33 Wilson John
 - 34 Whelan Thomas
 - 35 Wallis Peter
 - 37 Welsh James
 - 38 Wilson William
 - 39 Watt J
 - 41 Wilkinson Robt
 - 42 Waller Rich
 - 44 White H
 - 45 Whelan David
- O**
- 18 Oxnard Henry P
 - 19 O'Kane John
 - 21 O'Rourke Francis
 - 23 O'Donovan James
 - 24 O'Connell Widow Jas
 - 25 Oakeman Elizabeth
 - 26 Oliver Mr John
 - 27 O'Brien Hugh
 - 28 O'Donnell Hugh
 - 29 Oulxe Mademoiselle
 - 16 Prendergast Francis
 - 17 Prates Parsons
 - 18 Popin Antoine
 - 19 Phillips George
 - 20 Philidor François Junr
 - 21 Pollock James
 - 22 Pelletier J Bie
 - 23 Paquet Berthelemin
 - 25 Phillips Wm
 - 26 Potter John
 - 29 Perry John
 - 30 Parke Joseph
 - 32 Pageau Francois
 - 37 Pickett Michael
 - 38 Preston Samuel
 - 39 Perault Oliver
 - 8 Quin Widow
 - 9 Quin Timothy
 - 10 Quin James
- P**
- 35 Richard Charle
 - 36 Ryan Jerrald
 - 37 Rodgers Elizabeth
 - 39 Riely Bernard
 - 40 Robinson Joseph
 - 41 Robert Hugh
 - 45 Robert Joseph
 - 44 Roberge Prisque
 - 45 Kame John
 - 46 Rositter Mr J
 - 48 Robicaud Enselm
 - 49 Rouetteur James
 - 50 Rosebrook H. MD
 - 51 Robertson Charles
 - 52 Robertson Mrs
 - 53 Roach Dominick
 - 54 Ross Mr
 - 55 Ross Charles W
 - 56 Robtaille John M
 - 57 Roberts Mrs
 - 58 Rogerson Wm
 - 59 Robinson Oswald
- Q**
- 8 Quin Widow
 - 9 Quin Timothy
 - 10 Quin James
- R**
- 35 Richard Charle
 - 36 Ryan Jerrald
 - 37 Rodgers Elizabeth
 - 39 Riely Bernard
 - 40 Robinson Joseph
 - 41 Robert Hugh
 - 45 Robert Joseph
 - 44 Roberge Prisque
 - 45 Kame John
 - 46 Rositter Mr J
 - 48 Robicaud Enselm
 - 49 Rouetteur James
 - 50 Rosebrook H. MD
 - 51 Robertson Charles
 - 52 Robertson Mrs
 - 53 Roach Dominick
 - 54 Ross Mr
 - 55 Ross Charles W
 - 56 Robtaille John M
 - 57 Roberts Mrs
 - 58 Rogerson Wm
 - 59 Robinson Oswald
- S**
- 58 Stoughton Nathan D
 - 59 Siroby John B
 - 60 Story George
 - 4 Scott Mrs Eliza
 - 5 Starmont James
 - 8 Simar Veuve Jacque
 - 9 Stead Joseph
 - 10 Sweeny Judy
 - 11 Simar Etienne
 - 12 Stapleton Michael
 - 14 Scallivan Michael
 - 15 Starks John
 - 18 Swift Jonathan
 - 19 Stewart Benjamin
 - 20 Sanshaquin Soulange
 - 21 Sullivan John
 - 22 Sloan James
 - 23 Shaver Alonge C H
 - 24 Smith John
 - 25 Stanberry Wm
 - 28 Smyth Wm
 - 29 Sprot Miss
 - 30 Sparkey Ellen
 - 31 Smith Widow
 - 32 Stokes John C
 - 33 Stuart Miss Mary
 - 34 Sinclair Lochlan
 - 35 Simpson Walter
 - 36 Sharp John
- T**
- 21 Thomson John
 - 22 Thomson James
 - 23 Teeny Michael
 - 24 Thompson Joseph
 - 26 Tierney Catherine
 - 27 Terrens Jean
 - 28 Têtu Col Felix
 - 29 Tapping Eugene
 - 30 Trudel Louis
 - 31 Thompson Robt
 - 32 Terry John
 - 33 Tucker Wm
 - 34 Thompson John
 - 35 Thomson Andrew
 - 5 Vocel Mrs M
 - 6 Varrey John
 - 7 Varette J Bie
- V**
- 5 Vocel Mrs M
 - 6 Varrey John
 - 7 Varette J Bie
- W**
- 25 Wadsworth Mary
 - 26 Walker Mr Archibald
 - 27 Whust William
 - 28 Weir John
 - 29 Watson James
 - 31 Winter James Ferguson
 - 32 Wallace Mary
 - 33 Wilson John
 - 34 Whelan Thomas
 - 35 Wallis Peter
 - 37 Welsh James
 - 38 Wilson William
 - 39 Watt J
 - 41 Wilkinson Robt
 - 42 Waller Rich
 - 44 White H
 - 45 Whelan David
- VALCARTIER.**
- 1 Mahon James & John
 - 6 Montgomery Helen
 - 9 McCaughey Patrick
 - 10 Hart Thomas
 - 12 Conner W
 - 13 Mooney Hugh
 - 14 Smith Mr Wm

AVIS.
Le soussigné a été nommé seul Syndic de la succession de LOUIS DESILETS, commerçant, de la paroisse de Nicolet.
P. DEFOSSÉ, Syndic.
Trois-Rivières, 9 septembre 1842. 3 s

AVIS.
Le soussigné a été nommé Syndic de la succession d'EDOUARD LAFONTAINE, marchand, de la ville des Trois-Rivières.
P. DEFOSSÉ, Syndic.
Trois-Rivières, 8 septembre 1842. 3 s

Province du Canada, } No. 29.
District des Trois-Rivières, }
VU que Pierre Benjamin Dumoulin, écuyer, de la ville des Trois-Rivières, dans le district des Trois-Rivières, et y résidant, un des Commissaires des Banqueroutiers, en cette partie de la province du Canada, ci-devant constituant la province du Bas-Canada, nommés pour les fins d'une ordonnance passée dans la seconde année du règne de Sa Majesté, intitulée "Ordonnance concernant les Banqueroutiers et l'administration et la distribution de leurs biens et effets," a émané un warrant sous son seing et sceau à moi adressé contre les biens immeubles et meubles de PETER BECKER, menuisier, charpentier et commerçant, de la paroisse de Ste-Anne d'Yamachiche, dans le comté de St-Maurice, dans le district des Trois-Rivières.
Avis est par le présent donné que le paiement d'aucune dette et la délivrance d'aucune propriété appartenant au dit Peter Becker, ou à lui le dit Peter Becker, pour son usage, et le transport d'aucune propriété par lui le dit Peter Becker, sont prohibés par la loi.
Avis est aussi par le présent donné qu'une assemblée des créanciers du dit Peter Becker, pour prouver leurs créances et choisir un ou plusieurs Syndics de ses biens, sera tenue VENDREDI le VINGT-TROISIEME jour de SEPTEMBRE courant, à UNE heure de l'après-midi, au Bureau du dit Commissaire, situé en la dite ville des Trois-Rivières, en la rue St-Joseph.
HENRY LOR,
Messager pour les Banqueroutiers.
Trois-Rivières, 10 septembre 1842. 2 s

Province du Canada, } No. 24.
District des Trois-Rivières, }
Dans l'affaire de LOUIS DESILETS, commerçant, de la paroisse de St-Jean-Baptiste de Nicolet, dans le comté de Nicolet, dans le district des Trois-Rivières, Banqueroutier.
UNE assemblée des créanciers du dit LOUIS DESILETS, aura lieu en mon Bureau en la ville des Trois-Rivières, rue Saint-Joseph, LUNDI le DIX d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin, à laquelle assemblée tous créanciers qui n'auront pas prouvé leurs dettes pourront le faire, et toutes objections contre l'octroi du certificat de décharge au dit Banqueroutier devront m'être là et alors signifiées.
P. B. DUMOULIN,
Commissaire des Banqueroutiers.
Trois-Rivières, 9 septembre 1842. 2 s

Province du Canada, } No. 28.
District des Trois-Rivières, }
Dans l'affaire de JOSEPH BOISVERT, marchand, de la paroisse St-David, dans le comté d'Yamaska, dans le district des Trois-Rivières, Banqueroutier.
UNE assemblée des créanciers du dit JOSEPH BOISVERT, aura lieu en mon Bureau, en la ville des Trois-Rivières, rue Saint-Joseph, MARDI le ONZE d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin, à laquelle assemblée tous créanciers qui n'auront pas prouvé leurs dettes pourront le faire, et toutes objections contre l'octroi d'un certificat de décharge au dit Banqueroutier devront m'être là et alors signifiées.
P. B. DUMOULIN,
Commissaire des Banqueroutiers.
Trois-Rivières, 10 septembre 1842. 2 s

Province du Canada, } No. 27.
District des Trois-Rivières, }
Dans l'affaire d'EDOUARD LAFONTAINE, Banqueroutier.
UNE assemblée des créanciers en cette affaire aura lieu en mon Bureau, en la ville des Trois-Rivières, rue Saint-Joseph, MARDI le VINGT de SEPTEMBRE courant, à UNE heure de l'après-midi, à laquelle assemblée tous créanciers qui n'auront pas filé ou prouvé leurs dettes pourront le faire, et toutes objections contre l'octroi d'un certificat de décharge suivant la loi au dit Banqueroutier, devront là et alors signifiées.
P. B. DUMOULIN,
Commissaire des Banqueroutiers.
Québec, 8 septembre 1842. 2 s

Province du Canada, }
District des Trois-Rivières, }
Dans l'affaire d'ANGUSTIN POUDRIER, Banqueroutier.
UNE assemblée des créanciers de Augustin Poudrier, marchand, de la paroisse St-Pierre les Bequets, dans le comté de Nicolet, dans le district des Trois-Rivières, aura lieu en l'office de P. B. DUMOULIN, Ecuyer, Commissaire des Banqueroutiers, en la ville des Trois-Rivières, JEUDI le VINGT-DEUXIEME jour du mois de SEPTEMBRE courant, à DIX heures du matin, et là et alors le syndic soussigné rendra ses comptes touchant la dite Banqueroute, et il sera là et alors déclaré un dividende.
Par ordre du Commissaire des Banqueroutiers.
E. L. PACAUD, Syndic.
Trois-Rivières, 7 septembre 1842. 2 s

AVIS PUBLIC.
Les soussignés propriétaires du pont Dorchester donnent avis qu'ils vont faire des soumissions à la prochaine session de la législature pour étendre leurs limites à l'encougnure nord-est de la propriété de Pierre Boisseau, écuyer, et si telle chose leur est accordée, ils consentiront à réduire de moitié les prix de péage pour toute voiture engagée dans le transport de produits agricoles, et, sur toute voiture de plaisir 2 sous moins que les prix autorisés par la loi. Ils offrent aussi à vendre le pont Dorchester à des prix raisonnables.
A. ANDERSON,
C. SMITH.
Québec, 9 août 1842. u d

AVIS AUX MESUREURS-INSPECTEURS DE BOIS (CULLERS.)
ON a besoin d'UN INSPECTEUR-MESUREUR DE BOIS expérimenté.
S'adresser à
MURISON & TOBIN,
vis-à-vis la Bourse.
Québec, 23 août 1842.

LES BAINS de la rue Saint Paul sont ouverts cette saison, depuis 6 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir, les dimanches exceptés, où ils seront ouverts depuis 6 jusqu'à 9 heures du matin.
Québec, 15 août 1842.

Imprimée et publiée dans la Basse-ville de Québec, rue de la Montagne, N° 19, par WILLIAM NEILSON, de Valcartier, dans le comté de Québec, pour lui-même et ISABEL, MARGARET et JOHN NEILSON fils, donataires de feu leur frère SAMUEL NEILSON.
15 septembre 1842.

RONALD MACDONALD, Rédacteur en chef.